

Séance du 8 septembre 2020 à 19 heures 30

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Cédric AMBORD, Conseiller municipal

- | | | |
|------------------------------------|--|----------|
| 1) | Approbation de l'ordre du jour | p. 21271 |
| 2) | Approbation des procès-verbaux des séances du 2 juin 2020 et du 16 juin 2020 | p. 21271 |
| 3) | Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 21272 |
| 4) | Communications du Conseil administratif | p. 21272 |
| 5) | Questions sur les points 3 et 4 | p. 21273 |
| 6) | Election du Président pour la commission ad hoc Avenir télévisuel onésien | p. 21274 |
| 7) | Election de deux délégué-e-s du Conseil municipal au comité de pilotage du Contrat de Quartier Onex-Cité | p. 21275 |
|
PÉTITIONS | | |
| 8) | Bruit routier à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle (pétition N° PET-08) | p. 21276 |
| 9) | Incivilités commerces avenue des Grandes-Communes 27 et cour Parc du Gros-Chêne (pétition N° PET-09) | p. 21277 |
|
PROJETS DE DÉLIBÉRATION | | |
| 10) | Rapport de la commission ad hoc Révision du règlement du CM (RCM-1-1548) – Révision du règlement du Conseil municipal (projet de délibération N° 2292)
Rapporteur : Monsieur Cédric AMBORD | p. 21277 |
| 11) | Parkings à barrière et horodateurs - Modernisation des éléments de gestion – Crédit de Fr. 70'000.00 (projet de délibération N°2298) | p. 21280 |
| 12) | Servitude d'usage de toit sur l'école du Bosson pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques – Parcelle N° 1178 (projet de délibération N° 2299) | p. 21285 |
|
PROJETS DE MOTION | | |
| 13) | Zones 30 km/h, un panneau de limitation de vitesse ne suffit pas ! (projet de motion PM/348) | p. 21288 |
| 14) | Sécurité municipale post-Covid : renforcer les collaborations (projet de motion PM/349) | p. 21292 |
| 15) | Pollution par les mégots de cigarettes (projet de motion PM/350) | p. 21296 |
| 16) | Réponse du Conseil administratif à la motion M/345 du 04.02.2020 "Contrôle des antennes de téléphonie mobile" | p. 21299 |
|
PROJET DE RÉOLUTION | | |
| 17) | Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Approbation des comptes et du rapport de gestion 2019 (projet de résolution PR/233) | p. 21300 |
|
AUTRES PROPOSITIONS | | |
| 18) | ACG - Décision de l'AG du 24.06.2020 concernant :
- Subvention d'investissement à la création de places de crèche en 2021
- Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal pour 2021
- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2021 | p. 21305 |

- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2021
- Co-financement de la relève sportive
- Financements d'investissements informatiques généraux en 2021
- Participation aux charges de fonctionnement 2021 du GIAP
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour 2021
- Subvention d'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex
- Constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19
- Constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19

19) Propositions individuelles et questions

p. 21308

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELEVAUX, DIOP, KATHARI DUMPS, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, BURCKHARDT, FUSCO, ISCHER, JOUAI, LAPALUD, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, REVILLOD, RITTER, STARKENMANN, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VAN LEEMPUT, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Monsieur Laurent VOGLER, Conseiller municipal

Assistent à la séance : Mesdames Maryam YUNUS EBENER, Maire, Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives

* * *

Le Président (MCG) : Bonsoir à toutes et à tous. Juste une petite précision. Il y a des micros, sauf que deux personnes peuvent avoir la parole, donc moi-même et une autre personne. Il faudra juste ne pas oublier d'éteindre son micro quand vous avez fini de parler. Merci.

Je vous ai offert des masques pour ma bienvenue. Vous avez des masques ici avec le logo de la Ville d'Onex que j'ai fabriqués. Ils sont ici, vous pouvez vous servir. Il y en a un par parti et s'il y en a un peu plus, bah il y a 24 masques qui sont là. Donc, c'est mon petit cadeau de bienvenue, ç'a été offert par le MCG et avec le logo de la Ville d'Onex hein, pas du MCG (rires).

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, et Mesdames Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGER, Secrétaire général adjoint et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Est excusé pour cette séance Monsieur Laurent VOGLER.

Pour des raisons sanitaires liées au Covid-19 il est décidé que le président, la vice-présidente ou le premier secrétaire qui souhaitent prendre la parole, resteront sur leur estrade.

De plus, trois rouleaux électriques sont à votre disposition si vous souhaitez recharger vos appareils électriques.

Comme vous le constatez, la salle a dû être réaménagée totalement pour tenir compte des directives de distanciation imposées par le Covid. Nous ne pourrions pas utiliser les installations de vote électronique ni la sonorisation habituelles. Nous voterons donc à l'ancienne : à main levée.

La sonorisation et l'enregistrement sont réalisés par l'entreprise DORIER.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette approbation ? Celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour, veuillez bien le manifester en levant la main.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (29 votants).

2) Approbation des procès-verbaux des séances du 2 juin 2020 et du 16 juin 2020

Le Président (MCG) : Procès-verbal du 2 juin. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette approbation ? Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 2 juin 2020 veuillez bien le manifester en levant la main. Le procès-verbal est approuvé.

Mme WICKI (PLR) : J'aimerais juste demander que l'on orthographie mon nom comme il faut, parce que parfois vous le mettez avec un l et parfois avec un Y et la réalité c'est un l.

Le Président (MCG) : Donc, Madame WICKI, il me semble que c'est écrit juste là ?

Mme WICKI (PLR) : Alors il y a des endroits où c'est marqué juste et des endroits où c'est marqué faux. Donc, j'aimerais que ce soit avec un l, tant qu'à faire. Voilà je vous remercie, Monsieur le Président.

Le procès-verbal du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des présents (29 votants).

Le Président (MCG) : Le procès-verbal du 16 juin 2020. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette approbation ? Personne.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 16 juin 2020, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le procès-verbal du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des présents (29 votants).

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (MCG) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens
- Le point de situation de la liste des investissements
- La question écrite QE/88 "Subventionnement à Léman Bleu" et la QE/89 " Recrutement de demandeurs d'emploi par la commune d'Onex"

Vous trouverez sur CMnet des copies des courriers de l'association "Vieil'Onex" ainsi que l'association "Nature et Patrimoine" du Val d'Aire.

Nous allons également distribuer la liste pour les vice-présidences et les suppléances de local de vote, merci de bien vouloir remplir toutes les dates en respectant l'attribution à chaque parti politique.

4) Communications du Conseil administratif

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors moi j'ai une communication à vous faire que vous allez certainement recevoir. C'est une invitation pour le jeudi 17 septembre. L'accueil se fait dès 19 heures, la partie officielle commence à 19 heures 15 et c'est la cérémonie officielle de la nouvelle investiture qui n'a pas pu se faire au mois de juin.

Le Conseil administratif souhaitait vraiment faire cette cérémonie. Donc on vous invite à la célébrer le 17 septembre dès 19 heures à la salle communale. Et à ce moment-là, et bien il y aura les discours du Conseil administratif plus du Président du Conseil municipal.

Vous devez aussi vous inscrire et puis il n'y a pas de formulaire à remplir mais vous devez vous inscrire par internet et vous allez recevoir la documentation sur ce sujet, mais je voulais vraiment attirer votre attention parce que ça nous ferait évidemment très plaisir de passer cette soirée en votre compagnie. Merci Monsieur le Président.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Conformément à l'annonce faite par Madame KAST lors du dernier Conseil municipal, la délibération PD 2289 concernant la salle communale a été retirée. Donc les travaux décidés en urgence ont été réalisés, soit la cuisine, l'éclairage de la salle communale et un auvent.

Les autres travaux seront associés à la demande qui devait concerner la troisième partie des investissements sur la salle communale.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. J'ai une petite communication et puis je repasserai la parole à Madame KLEINER qui en avait encore une autre.

Donc, il y avait une commission finances qui était une réserve mardi 15. Nous n'avons pas d'objet à mettre en commission des finances. Néanmoins, nous voulons vous proposer une séance d'information plus particulièrement destinée aux nouveaux Conseillers et Conseillères municipal-e-s, mais aussi à tous ceux qui veulent venir évidemment, il n'y a pas de problème. Elle sera sur la manière de présenter les documents budgétaires, puisque vous savez que dès le prochain Conseil municipal, nous partons dans le marathon des commissions budgétaires où vous aurez des documents à examiner.

Donc, c'est une proposition que nous voulons vous faire, Monsieur Alain WALDER et moi-même, de vous présenter abstraitement comment ces documents sont construits pour vous permettre que, quand vous le recevrez pour le budget 2021, vous arriviez à les appréhender avec facilité et aisance, enfin c'est ce qu'on espère.

Voilà, néanmoins comme les délais sont relativement courts mais qu'on a quand même jugé utile de vous la proposer, je vous demanderai de bien vouloir vous annoncer lundi prochain au plus tard à midi pour ceux qui aimeraient participer, afin que l'on puisse aussi adapter la séance en fonction du nombre de participants. Peut-être faire plus d'ateliers si vous êtes peu, ou plus sur une présentation de type ordinaire si vous êtes beaucoup.

Donc, comme les délais sont courts, je suis consciente que peut-être tout le monde ne pourra pas participer. Donc c'est simplement la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir vous annoncer auprès du secrétariat général. Un petit mail suffira d'ici lundi. La séance aura lieu mardi 15 septembre, à 18 heures 30, ici même. On s'arrangera pour faire une présentation à l'écran, on va bricoler un truc.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Je voulais terminer sur une note festive. Le 24 septembre, retenez cette date c'est la cérémonie d'ouverture de l'Action citoyenne à la Maison onésienne à 19 heures.

Vous êtes tous attendus pour ce moment important. Port du masque demandé, pas de limitation dans les personnes qui participent. Merci.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ? (Silence)
Non, personne ne demande la parole.

6) Election du Président pour la commission ad hoc Avenir télévisuel onésien

Le Président (MCG) : Cette commission présidée par Monsieur Denis PASCHE avait été constituée durant la dernière législature. Suite au non-renouvellement de la convention de subventionnement de Léman Bleu en raison du Covid-19, elle n'a pas été en mesure de terminer ses travaux, notamment l'audition de la direction d'une autre télévision locale.

Contrairement aux autres commissions, les commissions ad hoc sont formées d'un membre par groupe et le président est élu pour la durée des travaux de celles-ci, sauf lors du changement de législature.

J'attends vos propositions pour l'élection du-de la nouveau-elle Président-e de la commission ad hoc Avenir télévisuel onésien.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci Monsieur le Président. Est-ce qu'il est possible de présenter à nouveau Monsieur Denis PASCHE, dans la continuité de son mandat ? Dans ce cas-là, nous le proposons.

M. VAN LEEMPUT (EVL) : Merci Monsieur le Président. Pour le groupe Echo – Vert'Libéraux, nous aimerions proposer la candidature de Monsieur Sven RITTER. Et comme nous pensons que cette commission a grandement besoin d'un regard neuf pour réfléchir à l'avenir télévisuel à Onex, merci de retenir cette proposition et de lui réserver un bon accueil.

Le Président (MCG) : Comme il y a deux propositions, nous allons voter à bulletins secrets. Il nous faut désigner des scrutateurs. J'attends vos propositions, de partis différents, si possible.

Oui, Monsieur PRAT et Monsieur FUSCO. On a des petits bouts de papier ? C'est possible ? Je remercie Madame METTLER de bien vouloir distribuer les bulletins de vote. Oui, voilà c'est fait.

Je vous prie de les plier en quatre les petits bouts de papier, comme ça ils rentreront bien dans l'urne, s'il vous plaît.

Le Président (MCG) : Voici les résultats du vote.

Bulletins distribués : **30**
 Bulletins rentrés : **30**
 Bulletins nuls : **0**
 Bulletins blancs : **0**
 Majorité absolue : **16**

Suffrages obtenus pour Monsieur Denis PASCHE : **19 voix**
 Suffrages obtenus pour Monsieur Sven RITTER : **11 voix**

Monsieur Denis PASCHE est élu à la présidence de la commission ad hoc Avenir télévisuel, par 19 voix (30 votants, le Président vote).

Félicitations ! (Applaudissements.)

M. PASCHE (Ve) : Je voulais juste demander qui est la Conseillère administrative déléguée pour cette commission ? Parce que comme vous le saviez c'était Monsieur François MUMENTHALER à l'époque.

Le Président (MCG) : Monsieur Denis PASCHE a sa réponse.

7) Election de deux délégué-e-s du Conseil municipal au comité de pilotage du Contrat de Quartier Onex-Cité

Le Président (MCG) : Le comité du Contrat de Quartier Onex-Cité est constitué d'un membre par groupe, un titulaire et un remplaçant. Lors de la séance du 16 juin, les groupes PLR et UDC n'ont pas présenté leurs candidats.

Je prie ces deux groupes de présenter leurs candidats, un titulaire et un remplaçant.

Mme WICKI (PLR) : Oui, nous proposons Monsieur Guy SUCHET et comme suppléant Monsieur Luc ABBE-DECARROUX.

Le Président (MCG) : Que celles et ceux qui approuvent cette proposition veuillent bien le manifester en levant la main. C'est accepté à l'unanimité.

Et ensuite pour le groupe UDC ?

Mme MASÉ (UDC) : Oui, nous proposons Monsieur Mauro PALMAN et comme suppléant Monsieur Pierre-Yves TOGNAN. Merci.

Le Président (MCG) : Que celles et ceux qui approuvent cette proposition veuillent bien le manifester en levant la main. La proposition est acceptée.

Monsieur Guy SUCHET et Monsieur Mauro PALMAN sont élus à l'unanimité des présents (30 votants, le Président vote) à la délégation du COPIL.

(Applaudissements.)

8) Bruit routier à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle (pétition N° PET-08)

Le Président (MCG) : Passons maintenant aux pétitions. Les pétitions ne font pas l'objet d'un vote d'entrée en matière. Elles sont communiquées au Conseil municipal qui les envoie généralement à la commission des pétitions, à une commission spécialisée voire directement au Conseil administratif.

Comme le prévoit le règlement, le bureau propose de renvoyer les deux pétitions des points 8 et 9 de notre ordre du jour en commission Citoyenneté, communication et pétitions.

Donc, point 8 pétition N° PET-08 bruit routier à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle. Je prie Madame KELLER de bien vouloir lire la pétition. On ne la lit pas ? Entendu.

Alors que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission veuillent bien le manifester en levant la main. Majorité évidente.

La pétition est renvoyée en commission Citoyenneté, communication et pétitions à l'unanimité des présents (29 votants)

Texte de la pétition (1 signature) :

*«Cher Monsieur Le Président du Conseil Municipal,
Cher Monsieur Ambord,
Je souhaite déposer une pétition à soumettre au Conseil Municipal d'Onex.*

J'habite à la rue du Loup 4 et mon appartement donne sur l'avenue du Bois-de-la-Chapelle, plus précisément au milieu de la rue, soit entre l'école du Bosson et le petit centre commercial (poste d'Onex).

Depuis plusieurs années, je subis le bruit de cette avenue et je me suis décidé à vous écrire lorsque j'ai appris que le Conseil Municipal va étudier la possibilité de faire une piste cyclable à cet endroit; en effet, dans le même temps, serait-il possible d'étudier l'installation au milieu de l'avenue soit de :

*- l'installation de ralentisseur comme vers le giratoire vers la piscine d'Onex
- l'installation d'un passage piéton ce qui ferait ralentir le trafic
ou alors limiter la vitesse à 30 km comme dans d'autre rue de notre commune.*

En effet, tous les jours je subis le bruit d'automobiliste ou de conducteur de deux roues qui font des accélérations délibérées et excessives, et ceci soit en montant vers la poste soit en descendant vers l'école du Bosson et le bruit est infernal et assourdissant. Le soir beaucoup de conducteur roule à plus de 60 km lorsqu'ils sont lancés sur cette avenue ou il y a déjà eu plus de deux accidents dont l'un à été grave avec un deux roues.

Il faut absolument que votre commune fasse quelques choses pour ralentir le trafic à cet endroit car cela crée de l'insomnie et de l'irritabilité. Le bruit du trafic routier, constitue un véritable problème de santé publique.

En vous remerciant d'avance pour votre travail et dans l'attente de vos nouvelles, je vous transmets, cher Monsieur, mes meilleures salutations.

Sebastian Aguilar»

9) Incivilités commerces avenue des Grandes-Communes 27 et cour Parc du Gros-Chêne (pétition N° PET-09)

Le Président (MCG) : Comme le prévoit le règlement, le bureau vous propose de renvoyer la pétition en commission Citoyenneté, communication et pétitions.

Alors que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission veuillent bien le manifester en levant la main. Majorité évidente.

La pétition est renvoyée en commission Citoyenneté, communication et pétitions à l'unanimité des présents (29 votants)

Texte de la pétition (61 signatures) :

«Mesdames, Messieurs,

Depuis la réfection et le réaménagement du Parc du Gros-Chêne, nous vivons des incivilités à répétition.

Deal, chiens en liberté et déjections non ramassées, espace enfant (grand rond) occupé par des adultes de 22h00 à point d'heure dès les beaux jours, idem pour le banc en pierre ainsi que le carré, sis haut de la rampe de Chêne, musique à plein volume, cris, chicha, etc.

Nous, locataires soussignés, aspirons au respect de notre intimité et de notre sommeil. Nous travaillons et avons besoin de nous reposer, ainsi que nos enfants.

Pour info, cela concerne :

- *Gros-Chêne 550 à 44 72 logements soit 126 chambres à coucher*
- *Rue de la Calle 25 à 19 72 logements, soit 126 chambres à coucher*

Dès lors, nous vous laissons le soin de calculer le nombre de personnes concernées par ces nuisances.

Au vu de ce qui précède, nous demandons une surveillance accrue dès 22h00 et un affichage adéquat stipulant la mise à ban en cas de non respect des nouvelles mesures que, nous espérons, vous mettrez en œuvre pour le bien-être de vos contribuables.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Les Pétitionnaires»

10) Rapport de la commission ad hoc Révision du règlement du CM (RCM-1-1548) - Révision du règlement du Conseil municipal (projet de délibération N° D/2292)

Le Président (MCG) : La révision du règlement du Conseil municipal a été initiée en fin de la dernière législature. L'objectif était que le règlement revisité entre en vigueur avec la nouvelle législature.

Malheureusement le projet de délibération n'a pu être traité avant la fin de la législature en raison du Covid.

La commission constituée à cet effet a terminé ses travaux déjà au printemps. J'ai rédigé le rapport final RCM-1-1548 auquel je n'ai rien à ajouter.

A la lecture de l'exposé des motifs et de l'annexe, vous avez certainement constaté que le Conseil administratif a ajouté un alinéa à l'article 94 qui définit le principe du prélèvement d'un montant des jetons de présence pour financer les sorties annuelles du Conseil.

Au vu du fort renouvellement du Conseil municipal, le bureau propose de renvoyer la délibération 2292 à la commission Citoyenneté, communication et pétitions.

Sauf avis contraire de l'une ou de l'autre d'entre vous, je vous propose de suivre la proposition du bureau.

Cependant comme il s'agit d'un nouveau projet, il faut passer par l'entrée en matière. L'une ou l'un d'entre vous est-il opposé à l'entrée en matière ?

Pas d'opposition. Nous continuons donc le débat. Le Conseil administratif souhaite-t-il intervenir à ce niveau ?

Je donne la parole à Madame la Maire, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors, en effet, nous on a envoyé au Service des Affaires communales le règlement. On a apporté quelques modifications et comme c'était une commission ad hoc et que l'on n'a pas pu mettre un point final à la commission à cause du Covid, on s'est dit que ça serait bien qu'il y ait une dernière commission, que vous regardiez un peu les modifications que l'on a apportées dans le règlement, et puis que vous puissiez l'approuver. Merci Monsieur le Président.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste aimerait faire usage de son droit d'initiative et proposer un projet de résolution.

Le Président (MCG) : Alors vous voudrez bien nous distribuer votre projet de résolution, s'il vous plaît. Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. PASQUIER (PLR) : Oui, Monsieur le Président. C'est un peu une nouveauté pour ce Conseil municipal. Je veux bien l'admettre, mais je lis rapidement notre règlement du Conseil municipal en ce qui concerne les résolutions.

Je vous invite à lire les articles 39, 40 et 41. Et si je lis bien l'art. 41, permettez-moi la lecture : "Si le proposant ne peut respecter ce délai, il dépose son projet écrit au plus tard au début de la séance. Le président l'annonce avant l'approbation de l'ordre du jour. Le proposant peut demander que sa résolution soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance en cours. L'assemblée décide".

Alors je pense que le parti socialiste a décidé de ne pas choisir la voie de le présenter au début de l'approbation de l'ordre du jour, mais de jouer la surprise en cours de séance. C'est de ça qu'il s'agit ?

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Quelques points réglementaires simplement. Le parti socialiste fait usage de l'art. 61, al.3 de notre règlement qui précise : « En cours de débat, les Conseillers municipaux peuvent faire usage de leur droit d'initiative et présenter une proposition se rapportant directement à l'objet traité. Elle doit être décidée préalablement à la proposition principale. »

La résolution proposée par le parti socialiste se rapporte à un point du règlement, c'est d'ailleurs... se rapporte à la proposition du Conseil administratif de préciser un point du règlement qui vous est soumis aujourd'hui.

Et il me semble que le bon moyen de traiter cette proposition, puisqu'il y a une proposition du bureau de renvoyer le règlement en commission, c'est de renvoyer également la proposition du parti socialiste en commission, que la discussion se fasse globalement à la fois sur la proposition, on peut dire l'amendement si vous voulez, enfin la proposition parce que ça va plus loin qu'un simple amendement mais, la proposition du parti socialiste et sur le règlement, et puis ça reviendra en plénière suite à la commission, avec un préavis de la commission qui sera d'accepter ou pas la résolution du parti socialiste et d'accepter ou pas, ou de transformer le règlement tel qu'il est proposé.

M. PASCHE (Ve) : Oui, merci, Monsieur le Président. Ecoutez, je pense que ce projet de résolution est bien fondé, il y a quelques points qui me questionnent un petit peu, mais il y a toute une tartine. Donc je serai aussi d'avis de le reporter en commission.

Comme vous le savez, la commission du règlement est à bout touchant. Donc, il n'y aura plus grand-chose à voir là-dessus.

Donc, comme l'a très justement dit Madame KAST, on pourra en même temps intégrer ce projet de résolution pour en parler, de tous ces points et puis voilà, tout ce qui est mis là-dessus. Donc, on est pour un renvoi en commission.

M. PASQUIER (PLR) : Oui, merci, Monsieur le Président. J'aurais aimé entendre le parti socialiste. C'est le Conseil administratif qui s'exprime, mais moi je n'ai pas de souci à renvoyer le tout. Toutes les bonnes propositions sont les bienvenues.

Je pense que c'est important pour cette nouvelle législature et aussi par rapport à toutes celles et ceux qui débutent au sein du Conseil municipal de travailler sur les propositions de modification de notre règlement du Conseil municipal.

Mon intervention est liée sur la particularité de la démarche à laquelle nous n'étions pas habitués lors de la précédente législature.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération N° 2292. Donc, celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission Citoyenneté, communication et pétitions, veuillez bien le manifester en levant la main.

Le projet de délibération N° D/2292 est renvoyé en commission Citoyenneté, communication et pétitions par la majorité des présents (29 votants) avec le projet de résolution de Monsieur STURCHIO.

M. STURCHIO (S) : Alors, et brièvement puisque cela va être renvoyé en commission et discuté en commission. Au vu des propositions faites par le Conseil administratif, le groupe socialiste pensait donc utile de préciser et de mettre un cadre à ces sorties qui semble-t-il dernièrement étaient plutôt devenues juste des balades pour se rencontrer entre Conseillers municipaux, ce qui ne nous semblait pas le plus adéquat, même si c'est toujours agréable de se voir en dehors de séances officielles ou du Conseil municipal.

C'est pour cela que vous verrez selon l'exposé des motifs ce qui a mené ce projet de résolution par le groupe socialiste. Merci.

11) Parkings à barrière et horodateurs - Modernisation des éléments de gestion - Crédit de Fr. 70'000.00 (projet de délibération N° D/2298)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Quelqu'un s'oppose-t-il à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KAST, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Je vous présente aujourd'hui donc ce projet d'adaptation de nos installations existantes. Il s'agit surtout d'une modernisation de ce qui existe, d'une remise en état partielle pour certains éléments électroniques et techniques de ces parkings à barrière et de ces horodateurs.

Vous verrez dans l'exposé des motifs, vous avez vu plutôt dans l'exposé des motifs qu'il s'agit d'éléments qui sont déjà, qui équipent déjà, mais qui ont fortement évolué au niveau des avancées technologiques.

Il s'agit surtout de mettre à jour certains éléments électroniques des horodateurs, notamment en raison du fait que la 2G va être abandonnée à la fin de l'année et que nos horodateurs fonctionnent au niveau de la transmission des données en 2G. Donc, nous devons de toute manière changer la technique de transmission des données à la fin de cette année sinon les horodateurs ne marcheront simplement plus et ce sera évidemment très embêtant de pouvoir contrôler la durée du stationnement sans horodateurs.

Il y a aussi des améliorations sur les écrans des horodateurs et sur le système de contrôle qui se fera dorénavant uniquement par plaques. Parce que nous avons deux systèmes : un par plaques, un par numéro de place, et ce n'est pas toujours très rationnel, et pour l'utilisateur ce n'est pas très clair parce que finalement il ne sait jamais ce qu'il doit rentrer dans la machine.

Pour ce qui est des parkings à barrière, il s'agit de rénover les antennes Wifi et donc la technologie Wifi sur ces antennes à barrières. Lorsque nous avons équipé ces parkings à barrière sur le territoire de la commune, nous avons fait le choix de transmettre les données par Wifi avec des relais. C'était évidemment un choix très économique pour la commune puisque cela évitait de tirer parfois des kilomètres, en tout cas des centaines de mètres de réseau filaire et d'ouvrir donc le bitume pour tirer ces kilomètres, enfin disons ces centaines de mètres, peut-être kilomètres j'exagère un peu, mais quoique sur les neuf parkings on y est peut-être, donc d'ouvrir la route sur plusieurs centaines de mètres pour installer les réseaux filaires.

Aujourd'hui nos antennes, elles sont en extérieur toute l'année, elles ont un peu souffert du soleil, du froid, de la chaleur, des insectes aussi parfois. Nous avons eu quelques invasions de fourmis dans les boîtiers électroniques qui accueillent ces matériaux et surtout la technologie a énormément évolué.

Nous utilisons beaucoup ce réseau Wifi pour pouvoir notamment assister les personnes dans l'interaction à la barrière, lorsqu'il y a une barrière qui ne s'ouvre pas, lorsqu'il y a quelqu'un qui n'arrive pas à s'en sortir au niveau de sa carte, qui ne passe pas ou des choses comme ça.

Et puis également pour la télégestion et la télésurveillance de ces parkings puisque là aussi nous enregistrons donc. Nous n'avons pas un système de reconnaissance de carte, mais nous enregistrons les images et cela permet, si quelqu'un s'est fait abîmer sa voiture de pouvoir voir ce qu'il s'est passé et puis retrouver le responsable ou au moins simplement démontrer que l'on ne peut pas retrouver le responsable ce qui permet à la personne de se faire rembourser par son assurance, parce que sinon c'est un peu difficile pour elle de démontrer auprès de son assurance qu'elle n'y est pour rien sur le rétroviseur qui s'est cassé.

Donc, pour toutes ces raisons nous avons besoin de ces Fr. 70'000.00 pour moderniser les neuf horodateurs pour la somme de Fr. 48'000.00, rénover les neuf antennes Wifi et appareils Wifi pour la somme Fr. 22'000.00. Cela nous fait un total de Fr. 70'000.00.

Il est évident que si vous désirez aller examiner ce projet en commission, je ne vais pas m'y opposer, mais je dois vous dire que finalement c'est très simple et que je n'aurai pas grand-chose d'autre à vous dire de plus que ce que je viens de vous dire en exposé.

Je vous remercie de réserver un bon accueil à ce projet et je reste à votre disposition pour des questions si vous en avez. Merci Monsieur le Président.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Le parti socialiste demande de voter sur le siège vu que c'est une nécessité pour nos barrières, nos horodateurs et nos parkings. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je suis un peu surpris quand même, parce que l'année dernière ce même parlement, il a voté un moratoire sur les réseaux de télécommunications 5G. Alors qu'aujourd'hui on nous demande de changer les antennes de téléphonie mobile. Il faut savoir que cette nouvelle norme de téléphonie mobile qui s'appelle 80211AX ou Wifi 6, c'est exactement la même technologie que la 5G.

Donc, la commune elle s'oppose à l'installation d'antennes de téléphonie mobile 5G, et dans un autre temps elle construit elle-même un réseau avec la même technologie pour ces antennes Wifi.

Donc, c'est juste une remarque. C'est à vous de voter en connaissance de cause. Voilà, merci.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Alors c'est Madame MASÉ, parce que Zora c'est le prénom (rires). J'ai l'habitude merci.

Le groupe UDC n'est pas défavorable à voter oui à ce point, mais j'ai juste une petite question, Madame KAST, s'il vous plaît, de comptable que je suis.

Ces Fr. 70'000.00 est-ce qu'ils avaient été budgétés ou pas ? Parce que je suppose que les installations d'horodateurs, de barrières, etc., doivent être régulièrement entretenues du fait qu'ils sont sous la pluie, sous le soleil, etc. Voilà, c'est tout, merci.

Mme KAST : Oui, je vais profiter pour répondre à Monsieur RITTER et à Madame MASÉ.

Alors Monsieur RITTER, je crois que vous confondez un petit peu, nous on ne fait pas d'antennes. Nous on a besoin de cartes SIM pour recevoir des informations, par pour diffuser le réseau, hein.

Donc, ce ne sont pas des installations d'antennes, ce sont des installations qui utilisent le réseau existant. Et aujourd'hui, nos installations qui utilisent, peuvent utiliser uniquement le réseau de 2G. Parce que c'est, évidemment le but ce n'est pas de transmettre, en fait c'est juste de transmettre des données, hein, donc c'est ... Par rapport à votre téléphone ou le mien disons, c'est extrêmement basique.

Aujourd'hui, je ne sais pas si certains ont encore un téléphone qui fonctionne encore en 2G uniquement. Il y a peut-être un certain nombre d'antiquités qui tourne encore dans le commerce, mais je veux dire, si vous avez un téléphone qui fonctionne en 2G, en gros vous pouvez passer des appels et envoyer des SMS, mais c'est à peu près tout ce que vous pouvez faire avec.

Ça tombe très bien parce que les appareils, eux ils ont besoin juste de transmettre des données, donc en gros des SMS, et donc ça nous suffisait largement. Sauf que la 2G, elle tombe. Swisscom arrête la 2G.

Donc, nous, nos puces, enfin nos cartes SIM dans nos appareils, et bien elles ne vont juste plus marcher. On ne développe aucun réseau ! On utilise le réseau Swisscom et puis on va passer avec simplement des appareils qui sont capables de recevoir de la 4G, parce qu'aujourd'hui c'est le réseau qui est déployé dans tout le réseau. Donc, il n'y a aucune contradiction.

La contradiction ce n'est pas de développer, ça serait de développer des émetteurs 5G. Nous on ne développe aucun émetteur là, on prend juste des récepteurs en fait pour utiliser un réseau qui existe déjà. Et voilà.

C'est simplement qu'aujourd'hui nos petites cartes SIM 2G et bien, à partir du 1^{er} janvier 2021, elles ne vont plus pouvoir envoyer aucune donnée de type SMS. Donc, ce sont uniquement des données écrites.

Je pense donc qu'il n'y a aucune contradiction à cet égard et je dois vous dire que le Conseil administratif est toujours tout à fait soucieux de ces questions de 5G, et d'ailleurs il n'y a pas une réponse ? Oui. Il y a une réponse à l'ordre du jour sur cette question. Là-dessus, il n'y a aucune contradiction ni changement de position ni quoi que ce soit.

C'est juste que voilà nos cartes SIM elles ne vont plus du tout pouvoir fonctionner et on doit avoir des cartes SIM qui fonctionnent sur le réseau 4G. On doit donc changer ces appareils là-dessus.

Mais on n'émettra pas une onde de plus ! On en consommera, mais on n'en émettra pas, pour ce qui est en tout cas de la technologie 2G 3G 4G 5G hein.

Donc, le Wifi c'est vrai ça fait quelques ondes, on est dans un autre type d'ondes. Là effectivement on a des antennes qui diffusent un Wifi sur l'autre projet, mais je crois que ce n'est pas du tout l'objet du moratoire de 5G donc voilà.

Je veux vous rassurer là-dessus, on n'est pas dans un problème de 5G du tout.

Pour répondre à Madame MASÉ, je vous remercie pour votre question, c'est une très bonne question.

Effectivement nous avons au budget de fonctionnement quelques ... je ne voudrais pas vous dire de bêtises, mais je crois que l'on a à peu près Fr. 15'000.00 sur les parkings et Fr. 10'000.00 sur les horodateurs, mais franchement là sans les chiffres du budget, c'est de ces ordres de grandeur-là disons, pour le petit entretien courant.

Effectivement, je vous ai parlé tout à l'heure que des fois on avait des fourmis qui venaient envahir un appareil. On appelle un technicien, il doit venir, il doit enlever les fourmis, vérifier et tout remettre en état, rebouter la machine, etc.

Ces petits montants nous permettent d'avoir peut-être une vingtaine d'interventions dans l'année sur nos appareils suivant ce qu'il se passe. On a des fois des bonnes surprises, on n'a pas trop de pannes, et puis des fois on en a des mauvaises et puis des fois et bien je dois expliquer aux comptes qu'on a eu trop de pannes et qu'on a dépassé cette ligne.

Là on change la technologie. Effectivement, on n'a pas mis cela au budget, le changement de technologie. Parce qu'on ne l'avait pas anticipé, je vous avoue que l'histoire de la 2G, et bien on a tous des téléphones qui fonctionnent au moins en 3G, donc ça nous est un petit peu sorti de la tête et puis quand Swisscom a véritablement annoncé la coupure de la 2G au 31 décembre et bien, tout d'un coup, le responsable de ces appareils s'est dit que l'on allait avoir un problème avec les horodateurs, parce qu'il n'y a plus aucune donnée qui ne va passer.

Donc, on n'avait pas anticipé ce changement de technologie. C'est vrai qu'on aurait pu aussi, si on n'avait pas eu ce délai au 31 décembre, et on s'est posé la question. On aurait pu aussi mettre au budget 2021 les Fr. 22'000.00 pour changer les cartes de 2G à 4G. Mais on avait le problème des antennes Wifi aussi et puis surtout on aurait été quand même un peu court parce que si on met au budget, on a le droit de dépenser à partir du 1^{er} janvier 2021.

Voilà... vous voyez le problème de calendrier. Donc, on a pris le parti de vous présenter un projet d'investissement. C'est en plus du budget et vous l'acceptez ce soir. Donc, ce n'est pas dans le budget de fonctionnement. Il y aura un amortissement qui lui va se répercuter dans le budget de fonctionnement et on vous présente... on s'est dit, on groupe les antennes Wifi et les cartes SIM dans un projet d'investissement puisque là c'est vraiment un changement de matériel et pas simplement de la réparation du matériel courant.

Voilà. J'espère avoir pu répondre à votre interrogation.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Au vu des explications de Madame KAST et de la nécessité de moderniser les infrastructures, on propose également de voter sur le siège.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2298.

Je sou mets le projet de délibération N° 2298 au vote du Conseil municipal. Avant, je prie Madame KELLER de nous faire la lecture du dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui votent pour veuillent bien lever la main.

Le projet de délibération N° D/2298 est approuvé par l'unanimité des présents (29 votants).

Délibération N° D/2298 dont la teneur est la suivante :

« Vu les 8 ans écoulés depuis la conception des parkings à barrière et des horodateurs sur la commune, ce qui représente deux générations en termes de performance informatique

Vu l'évolution des antennes Wifi et le triplement de flux de données

Vu l'arrivée de nouvelles applications et modes de paiement virtuels dans les habitudes des consommateurs

Vu la complexité entre deux technologies de contrôle du stationnement sujettes à créer des erreurs de compréhension de la part des utilisateurs

Vu le vieillissement des composants extérieurs soumis aux UV

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e) et m)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 29 oui sur 30 Conseillers municipaux présents

1. *De moderniser les éléments de gestion des parkings à barrière et horodateurs*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 70'000.00 destiné à cette modernisation*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir la dépense prévue au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 70'000.00 afin de réaliser cette renovation»*

* * *

12) Servitude d'usage de toit sur l'école du Bosson pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques – Parcelle N° 1178 (projet de délibération N° D/2299)

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole au Conseil administratif.

Mme YUNUS EBENER : Le Conseil administratif soumet à l'approbation du Conseil municipal une servitude d'usage sur le toit de l'école du Bosson au profit de l'entreprise PHEBUS Suisse comme vous avez pu en prendre connaissance dans les documents qui vous ont été soumis.

Cette servitude se justifie par le fait qu'il y ait un élargissement des panneaux photovoltaïques sur le toit du Bosson.

Vous le savez peut-être qu'une partie de ce toit est déjà occupée par des panneaux et on va augmenter le nombre de panneaux prévu, enfin c'est plutôt la société PHEBUS qui nous a proposé d'augmenter le nombre de panneaux prévu.

L'avantage pour la commune c'est une utilisation de l'électricité produite par ces panneaux à un prix plus avantageux que celui des SIG à savoir 20 centimes au lieu de 22 centimes. Sur la masse d'électricité consommée c'est intéressant.

Mais la société PHEBUS souhaite bénéficier d'une subvention. Et pour pouvoir bénéficier de cette subvention, elle est obligée d'avoir une servitude d'usage.

Nous avons déjà des accords pour la première partie mais aucune servitude n'avait été discutée, négociée, peut-être parce que ça ne se faisait pas de façon aussi formelle auparavant. Mais cette fois c'est vraiment une demande qui a été faite pour obtenir cette subvention. Ça couvre à peu près un tiers du toit de l'école du Bosson, comme vous pouvez peut-être le voir sur les schémas.

Le toit de l'école du Bosson a été rénové récemment et il n'y a pas de problème envisagé lié à cette servitude pour une nouvelle réfection du toit, puisque tout est en bon état.

Oui la dernière chose que je voulais vous dire c'est que, comme vous avez pu le constater, tous les investissements liés à ces panneaux photovoltaïques mais également liés à la réalisation de cette servitude sont assumés par la société PHEBUS.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Au nom du groupe socialiste, on vous invite à approuver ce texte sur le siège afin de formaliser l'usage du toit qui est fait par la société PHEBUS. Merci.

M. VAN LEEMPUT (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Ecoutez, j'ai pas mal étudié les documents que l'on a reçus. J'ai plusieurs questions. On n'est pas encore positionné par rapport à l'acceptation ou pas, moi je pencherai plutôt pour une demande en commission, parce que je ne comprends pas très bien aujourd'hui la gratuité.

Est-ce que c'est encore à jour de mettre à disposition la gratuité de certains toits ? Non seulement c'est peut-être de revoir ... Moi j'ai des vagues échos que ce n'était pas un franc succès ce que l'on avait fait avec la société PHEBUS à l'époque, mais je ne peux pas dire que mes idées sont très claires là-dessus, ça fait un certain bout de temps que l'on en avait discuté et puis que l'on avait relu ce projet et puis que l'on avait reçu ça.

Donc, aujourd'hui moi je me pose la question si c'est une bonne idée. Si au bout de 30 ans quel est l'aboutissement, qu'est-ce qu'on en pense et est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité de mettre d'autres sociétés en concurrence ?

J'ai bien compris les besoins de PHEBUS, mais il me semble que dernièrement on a dû refaire aussi tout ce qui était question de sécurité, remettre des barrières tout autour des toits, donc, pour moi il y a beaucoup d'autres investissements qui sont liés à ces panneaux solaires et qu'on ne discute pas ou qu'on ne voit pas ou qu'on n'arrive pas à ressortir dans les documents qu'on a reçus.

Moi je pencherai plutôt pour une commission, pour essayer d'étudier ça plus profondément et puis savoir si par hasard il n'y aurait pas une concurrence qu'on pourrait faire parce que je pense aujourd'hui qu'il y aurait des gens qui seraient prêts à louer ce genre de toit et de ne pas mettre à disposition gratuitement pour un gain de 2 centimes par kilowattheure, je ne suis pas sûr que le calcul soit tout à fait raisonnable. Voilà, merci.

Le Président (MCG) : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je vous rappelle que selon notre règlement il n'y a qu'une personne par groupe qui peut demander la parole sur le renvoi en commission. La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération N° 2299.

Je sou mets le renvoi en commission du projet de délibération N° 2299 au vote du Conseil municipal. Que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission sont priés de lever la main.

Le renvoi en commission du projet de délibération N° D/2299 est refusé par 21 non et 7 oui, une personne n'ayant pas voté (29 votants).

Le Président (MCG) : Il n'y a plus de prise de parole. Donc, nous allons procéder au vote pour le projet de délibération N° 2299.

Je sou mets le projet de délibération N° 2299 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de donner la lecture du dispositif. [Lecture].

Que celles et ceux qui approuvent veillent bien le faire en levant la main.

Le projet de délibération N° D/2299 est approuvé par 21 oui, 3 non et 5 abstentions (29 votants, le Président n'a pas voté).

Délibération N° D/2299 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'engagement de longue date de la commune en faveur des énergies renouvelables

*Vu le contrat de mise à disposition de toiture pour l'exploitation d'une nouvelle installation photovoltaïque signé le 25 mars 2019 avec Phébus Suisse société coopérative
Vu que Phébus Suisse société coopérative, la société exploitant l'installation photovoltaïque, doit être au bénéfice d'une servitude d'usage pour pouvoir bénéficier d'une subvention de Pronovo SA (rétribution unique)*

Vu le projet d'acte notarié établi par Maître Frédéric Ducret en date du 20 août 2020

Vu le plan de servitude établi par le bureau Heimberg & Cie SA en date du 18 juin 2020

Vu la prise en charge par Phébus Suisse société coopérative, selon convention du 17 août 2020, de tous les droits, frais, émoluments et honoraires inhérents à la constitution et l'inscription de cette servitude au Registre foncier

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30 alinéa 1 lettre k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu de l'article 20 alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité qualifiée

Par 21 oui, 3 non, 5 abstentions (le Président n'a pas voté)

1. *D'accepter la constitution d'une servitude personnelle d'usage de toit, à titre gratuit, sur la parcelle N° 1178 de la Commune d'Onex, au profit de Phébus Suisse société coopérative, pour l'exploitation d'une installation photovoltaïque, selon le plan de servitude établi le 16 juin 2020, par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel et le projet d'acte notarié établi par Me Frédéric Ducret, notaire. qui s'exercera sur l'assiette figurée en bleu sur le plan de servitude*
2. *D'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte y relatif.»*

* * *

13) Zones 30 km/h, un panneau de limitation de vitesse ne suffit pas ! (projet de motion PM/348)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur PASQUIER, pour qu'il nous présente le projet.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe PLR vous présente ce soir une motion qui en fin de compte est assez compréhensible.

Elle émane d'un constat à travers la commune si nous sommes assez unanimes pour dire, pour avoir une qualité de vie on doit réduire la vitesse dans les différents quartiers, la limiter à 30 km/h.

Il faut maintenant se donner les moyens pour qu'effectivement cette vitesse soit respectée. Alors ce constat, on le fait certainement toutes et tous. Je le fais en particulier sur le chemin Charles-Borgeaud où il est fréquent que je sois dépassé par des scooters ou par des voitures qui collent mon véhicule.

Le problème que l'on a, vous avez peut-être parcouru ce grand article qui est paru la semaine dernière dans la Tribune de Genève qui parlait justement de la problématique de ces zones 30 km/h où le constat était fait que la vitesse n'était pas respectée et que le ministère public avait donc ordonné la sanction en verbalisant de manière assez massive.

Avant d'établir la sanction et de verbaliser, il y a un autre moyen qui est à disposition des Autorités c'est aussi la dissuasion, et la dissuasion c'est l'aménagement adéquat par des moyens, des moyens structurels pour éviter que les vitesses soient dépassées lorsqu'il est prescrit 30 km/h.

Alors certains peut-être vous me direz on ne peut pas faire autrement, on ne peut pas mettre des places de voitures en alternance ou des aménagements d'arbres, d'arbustes, parce que c'est également une voie de circulation des bus et il y a un certain nombre de contraintes.

Ce que le groupe PLR demande ce soir c'est effectivement donner à travers cette motion une impulsion plus forte, plus axée au Conseil administratif en disant que pour les Autorités, pour ce parlement, le Conseil municipal considère que c'est un problème qui est soulevé par de nombreux habitants. J'en veux pour preuve encore une des pétitions que nous avons reçue ce soir et que nous avons renvoyée à la commission des pétitions, qui dit qu'effectivement il faudrait encore améliorer les zones de 30 km/h.

J'aimerais citer une excellente députée du parti socialiste, Madame Caroline MARTI, qui disait qu'effectivement à Genève il y a une vraie problématique en zone 30 de sécurité des usagers.

Alors je vous invite Mesdames et Messieurs à voter, à soutenir cette motion de manière à donner mandat au Conseil administratif de l'impulsion de ce conseil pour dire que nous devons entreprendre des choses pour que cela se passe bien dans la commune et que l'on ait surtout pas d'accident.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG approuve le projet de motion et aimerait encore rajouter que, toujours sur le chemin Charles-Borgeaud à plusieurs endroits, nous avons des ralentisseurs. Toutefois, vers le chemin des Laz il n'y a rien du tout et il se trouve dans une courbe, d'où une mise en danger.

J'ai fait ce soir exprès le parcours à pied pour voir ce qu'il en était et, soit on est obligé de prendre un chemin de terre, soit on reste sur le chemin en béton et puis là on se met en danger. J'imagine qu'un enfant qui veut sortir pour aller à l'école... donc vous pouvez imaginer ce qu'il peut se passer.

Dans ce cas de figure, je vous invite à soutenir ce projet de motion. Merci.

M. JOUAI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Le parti des Verts est en faveur de faire quelque chose pour limiter la vitesse et en plus pour les panneaux et en souhaitant qu'on envoie le projet de motion au Conseil administratif. Merci.

M. PRAT (S) : Merci, Monsieur le Président. C'est clair qu'un panneau ne va pas faire un grand effet sur la vitesse des véhicules, encore moins sur les scooters. On dit que les scooters ne respectent pas la vitesse, c'est un pléonasme, mais bon.

Quand on a commencé avec la zone 30 au chemin Charles-Borgeaud en 2009, il a fallu déjà modifier la courbe qui est tout au bout avec la route du Grand-Lancy, afin de ralentir les véhicules qui montaient.

Ensuite on a fait le portique et comme a dit Monsieur PASQUIER, on ne peut pas faire grand-chose à cause du bus 43. Il n'a pas de zone pour faire le croisement. C'est ce qu'on a quoi...

Bon, c'est la majorité qui décide d'aller en commission, mais je ne vois pas ce que cela peut nous apporter. Merci.

Le Président (MCG) : Donc, vous proposez quoi ? De renvoyer en commission ?

M. PRAT (S) : Eh bien oui.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Il est vrai que dans les zones 30 et dans les autres zones il y a plein de gens qui ne respectent pas les limitations de vitesse.

Il y a un très gros ralentisseur imposant à la rue des Bossons, devant le parc Morillon. Il est gros, parce que je passe à vélo et je n'arrive pas à vélo. Cela n'empêche pas les gens de rouler à très vive allure et très vite, ça ne ralentit pas les indisciplinés.

Mais il y avait une chose que j'avais trouvée très bien à la rue des Bossons, qui a disparu hélas, et on pourrait peut-être suggérer ça pour le chemin Charles-Borgeaud qui coûterait moins cher que d'ajouter encore d'autres ralentisseurs, c'est de mettre ces écrans qui indiquent aux automobilistes la vitesse à laquelle ils roulent. Psychologiquement je pense que cela fait de l'effet, j'espère, et puis cela coûte moins cher. Merci.

Mme la Maire : Alors je me permets d'intervenir, normalement c'est vrai que c'est un débat où le Conseil administratif n'intervient pas, mais je suis ravie de voir cette motion, parce que justement j'ai pas mal réfléchi sur le sujet avec mes services et puis je me suis dit on est vraiment à ce niveau-là sur la même longueur d'onde parce que pour la prochaine fois et bien j'ai préparé un projet de délibération sur les zones 30 de la commune. Et un certain nombre de rues, en l'occurrence Charles-Borgeaud, on est en train de réfléchir comment, qu'est-ce que l'on peut mettre en place pour justement faire en sorte que les gens respectent la zone 30. Comme vous, moi je l'emprunte, à vélo, en voiture, et en voiture c'est vrai que je dois faire un effort, je dois freiner pour rouler à 30 km/h quand je descends de la route de Chancy sur la route du Grand-Lancy.

Mais je vous rejoins complètement, et quelque chose va vous être présenté lors du prochain Conseil municipal au mois d'octobre. Merci Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission urbanisme et aménagement du projet de motion N° PM/348.

Je sou mets le renvoi en commission du projet de de motion N° PM/348 au vote du Conseil municipal.

Que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission urbanisme et aménagement de la motion qui a été déposée par Monsieur PASQUIER sont priés de lever la main.

Mme KAST : Peut-être Monsieur le Président, juste pour expliquer à Madame KATHARI. Il y a une demande de renvoi en commission. Si elle est acceptée, ça part en commission et le débat s'arrête. Si elle est refusée, le débat continue et s'il n'y a pas d'autres prises de parole, après on vote sur le fond.

Le Président (MCG) : Donc, que celles et ceux qui sont contre le renvoi en commission, veuillez le faire en levant la main.

Le renvoi en commission du projet de motion N° PM/348 est refusé par 24 non, 4 oui et une abstention (29 votants).

Donc le débat continue.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais remercier Madame la Maire sur ses propos. Je me réjouis que l'on arrive à avoir un projet commun pour l'ensemble du Conseil municipal sur une problématique qui est identifiée.

J'aimerais peut-être préciser parce que ç'a été cité à plusieurs reprises, il ne s'agit pas de spécifiquement du chemin Charles-Borgeaud. C'est d'aborder le problème dans la globalité sur l'entier du territoire de la commune. Je citais dans mes arguments effectivement le chemin Charles-Borgeaud, parce que c'est celui que je pratique.

Mais il s'agit bien d'une démarche d'appuyer le Conseil administratif dans ce que vous nous annoncez de ce que vous voulez entreprendre et je m'en réjouis.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais juste relever quelque chose. Donc c'est vrai que pour les zones 30 km/h je sais que dans d'autres communes, de toute manière il y a des contrôles radar, 30 km/h, qui sont faits par la Police municipale. Meyrin, ils ont acheté un radar à Fr. 30'000.00 j'en suis sûr. Donc ça c'est une chose, mais ce n'est pas là c'est-à-dire ce que moi j'aimerais relever c'est le fait que si on peut faire un contrôle de vitesse préventif et puis ensuite, une fois qu'on a les statistiques faire appel à la BRA (Brigade routière et accidents), c'est-à-dire la Police cantonale. Voilà, merci.

Le Président (MCG) : Il n'y a plus de prise de parole ? Nous allons procéder au vote pour le projet de motion N° PM/348.

Je sou mets le projet de de motion N° PM/348 au vote du Conseil municipal avant, je prie Madame KELLER de nous donner la lecture du dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent veuillez lever la main. Que celles et ceux qui refusent veuillez lever la main. Que celles et ceux qui s'abstiennent veuillez lever la main.

Le projet de motion N° PM/348 est approuvé par 22 oui et 7 abstentions (29 votants).

Motion N° M/348 dont la teneur est la suivante :

" Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe PLR

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

Par 22 oui et 7 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *D'appliquer pour les zones 30 km/h de la commune qui ne disposent pas d'aménagements suffisants l'article 5 alinéa 3 de l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre qui stipule qu'«au besoin, d'autres mesures doivent être prises pour que la vitesse maximale prescrite soit respectée, telles que la mise en place d'éléments d'aménagement ou de modération du trafic. »*

* * *

14) Sécurité municipale post-Covid : renforcer les collaborations (projet de motion PM/349)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur PASQUIER, pour qu'il nous présente le projet.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Vous avez reçu cette motion, je ne vais pas vous en faire la lecture. J'avais l'occasion de le faire lors de notre dernière séance du Conseil municipal. On avait abordé ce thème lorsque Monsieur FUSCO avait présenté également une motion pour renforcer le nombre d'agents municipaux.

Cette motion, quand nous l'avons rédigée, on imaginait que nous étions à la sortie du Covid, et bien nous n'y sommes pas.

Le constat est de dire qu'effectivement le problème sécurité reste un problème à la Ville d'Onex. On le voit à travers les réactions des citoyennes et des citoyens. On le voit aussi sur ce que l'on peut lire sur les réseaux sociaux. Toute la problématique des nuisances, des désagréments causés par des bruits, des bruits nocturnes, par des incivilités.

L'objectif n'est pas de peindre le diable sur la muraille. On sait que pour une commune de la qualité de celle d'Onex, le travail qui est accompli aujourd'hui par l'ensemble des partenaires de la sécurité est bien fait. On le voit, vous l'avez vu d'ailleurs à travers la présentation qui a été faite au sein de la commission de la sécurité avec un certain nombre d'éléments chiffrés sur des statistiques, également sur les collaborations qui existent entre les différents corps de police, qu'ils soient cantonaux ou de la Police municipale.

Ce que nous souhaitons ici c'est illustrer par un certain nombre d'invites et d'approfondir le sujet pour que nous soyons aussi en mesure de répondre à celles et ceux qui nous interpellent et donner aussi un axe prioritaire au sein de cette législature et donner aussi la possibilité au Conseil administratif d'agir selon ces différents points qui sont proposés, ces différentes considérations.

Donc, voilà, rapidement c'est effectivement de tirer les enseignements de ce qu'il s'est pratiqué avec la collaboration avec les polices cantonales en fonction de ces différentes directives, les délégations qui ont été données aux polices municipales. De regarder effectivement s'il y a des opportunités d'entreprendre d'autres démarches dans ce sens-là de telle manière à décharger la police cantonale, de faire vraiment le bilan de sécurité à la Ville d'Onex.

La collaboration non seulement avec la Police cantonale, mais également avec les communes limitrophes, elle existe, puisqu'il y a des patrouilles qui sont mixtes, ça vous le savez.

De proposer un contrat local de sécurité, de proposer, c'est en fait la résultante de ce constat, de proposer une véritable stratégie et de faire cet exercice en début de législature qui nous permet ensuite sur les cinq ans à venir d'avoir en tout cas le fil rouge du constat que nous aurons établi, que le Conseil administratif aura établi sur ces demandes que j'ai précitées.

Et puis un élément aussi c'est un élément de proposer une politique de recrutement au sein de la Police municipale qui respecte la diversité du genre et des origines.

Voilà Mesdames et Messieurs, j'espère que vous ferez bon accueil à cette motion et puis peut-être que j'interviendrai encore plus tard en cours de débat. Merci Monsieur le Président.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. J'entends donc que l'on veut alléger le travail de la Police cantonale.

Moi, je pense qu'actuellement la Police municipale a les compétences pour assurer une sécurité. Or, on demande de proposer un contrat local de sécurité, ce qu'on appelle un CLS. Un CLS est une patrouille mixte de deux agents de la Police cantonale plus deux agents de la Police municipale sur un lieu généralement défini par la Police municipale, rien d'autre.

Donc, pour ces raisons, je demande de supprimer le point 4 et de demander un amendement pour le point 6. Au point 6, ce que j'aimerais c'est, enfin le groupe MCG aimerait proposer une politique de recrutement au sein de la Police municipale qui respecte la diversité de genre et d'origine pour autant qu'ils aient la nationalité suisse à la fin de leur formation. Merci.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. J'ai bien entendu vos interventions à tous les deux et je n'irai pas jusqu'à dire que je suis en accord avec tout, mais je ne suis de loin pas en désaccord avec tout.

J'aimerais quand même juste rappeler le cadrage de la discussion. Il s'agit d'une motion et la motion n'est pas impérative. La motion demande au Conseil administratif d'y répondre, d'y répondre sur les questions posées.

C'est bien volontiers que mes services répondront aux questions posées dans cette motion, voire à plus de questions posées.

Par contre, il est clair que toutes ces propositions ne sont forcément, pas toutes hein certaines tout à fait, d'autres ne sont pas forcément en accord avec la politique que le Conseil administratif mène par rapport à la Police municipale et la Police de proximité sur le territoire de la commune, pour des raisons que j'expliquerai volontiers dans la réponse.

Donc, je voulais juste vous dire que pour moi, il n'est pas... Voter cette motion c'est obtenir une réponse du Conseil administratif là-dessus. Il n'y a pas forcément besoin d'être en accord avec tous les points.

Ça c'est peut-être plutôt un message pour Monsieur FUSCO. Pour ma part, je ne suis pas en accord avec tous les points, mais je n'ai pas de problème à ce que cette motion soit votée et j'y répondrai.

Par conséquent, à mon avis, il n'y a pas vraiment besoin de l'amender, dans le sens où elle ouvre des thématiques, des questions, et il sera répondu sur ces thématiques et sur ces questions.

La question de la nationalité suisse est réglée par la loi et nous appliquons la loi. Donc, nous n'irons pas ni en deçà ni au-delà des règlements au niveau de la loi sur la Police municipale. Ça c'est un premier point.

Et puis le deuxième point sur la question du CLS, eh bien il y a des choses qui peuvent être mises en place ou qui ont été renoncées à Onex, et j'expliquerai bien volontiers dans cette motion pourquoi peut-être nous n'y avons pas fait appel.

Et finalement, le dernier point que je voulais dire, par contre le dernier point que j'aimerais dire c'est plutôt un appel du pied à Monsieur PASQUIER, c'est que s'il a des idées pour renforcer le recrutement en matière de diversité de genre, on en a quelques-unes, vous le verrez prochainement.

Mais alors pour l'origine, moi j'aimerais bien qu'il me donne la méthode. C'est un marché du travail qui est extrêmement sec, où il y a peu d'agents formés et c'est vrai que, avec regret très souvent, lorsqu'on engage on vole un agent à une autre commune, parce qu'il n'y a quasiment personne de formé qui est au chômage dans ce métier. Et par conséquent il n'y a personne non plus de formé qui ait fait un autre métier, quasiment.

Donc, c'est extrêmement difficile de recruter et alors c'est encore plus difficile de recruter selon certains critères. Donc si vous avez une méthode pour nous trouver des solutions pour recruter en diversité de genre et d'origine, alors sur le genre on a quelques idées, sur l'origine on sèche un peu, mais c'est quelque chose que l'on verrait avec un très bon œil et qu'on aimerait bien développer.

Mais c'est déjà tellement dur de recruter que, voilà. Néanmoins, je vous invite à réserver un bon accueil à cette motion et puis vous verrez les réponses que le Conseil administratif y apportera. Certaines d'ailleurs pourront être évoquées à l'occasion de la commission budgétaire, lorsque l'on verra les questions du service. D'autres feront l'objet d'une réponse spécifique et peut-être qui engagera un débat derrière entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Merci Monsieur le Président.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Alors le parti des Verts est clairement favorable à cette motion, qu'on puisse avoir un peu un retour de quelles ont été les activités un peu de la Police municipale.

Nous on voulait aussi proposer, enfin ce n'est pas vraiment une proposition, mais de faire aussi peut-être, enfin juste d'amener... Enfin on trouve bien aussi que, plutôt que de faire appel à la police on fasse plutôt appel à des éducateurs qui pourraient travailler avec certaines problématiques. Parce que c'est vrai que la police a plus une vocation un peu moins sociale et moins collaborative que pourraient avoir des éducateurs à travailler notamment avec la jeunesse ou autre population qui en aurait besoin. Voilà.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je me réjouis du soutien du groupe des Verts et des propos de Madame KAST.

En ce qui concerne effectivement les acteurs sociaux, nous le disons dans les considérants, je me permets la lecture : « Nous croyons en l'efficacité de la Police de proximité qui permet d'assurer une présence et de travailler en concertation avec les acteurs sur le terrain. » C'est bien de cela qu'il s'agit. Il ne faut pas mettre seulement des uniformes, mais travailler aussi avec ces acteurs de terrain qui sont essentiels et de rechercher des solutions sur le long terme.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe socialiste, alors on n'adhère pas totalement à cette motion, mais comme l'a indiqué notre magistrate élue par sa position, pour ces motifs nous voterons quand même sur le siège cette motion. Merci.

Le Président (MCG) : Donc, nous avons un amendement de la part de Monsieur FUSCO, j'aimerais bien le recevoir. Merci.

La parole n'étant plus demandée, je propose que nous votions l'amendement pour le projet de motion N° PM/349.

Je sou mets l'amendement du projet de de motion N° PM/349 au vote du Conseil municipal. Avant, je demande la lecture à Madame KELLER. Donc, l'idée c'est de supprimer le point 4 et de modification du point 6. [Lecture].

Que celles et ceux qui approuvent cet amendement, veuillez le faire en levant la main. Que celles et ceux qui refusent cet amendement, veuillez lever la main. Que celles et ceux qui s'abstiennent veuillez lever la main.

L'amendement du projet de motion N° PM/349 est refusé par 20 non, 5 oui et 4 abstentions (29 votants).

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion N° PM/349.

Je sou mets le projet de motion N° PM/349 au vote du Conseil municipal avant, je demande à Madame KELLER de le lire. [Lecture].

Que celles et ceux qui approuvent, veuillez lever la main. Que celles et ceux qui refusent, veuillez lever la main. Que celles et ceux qui s'abstiennent veuillez lever la main.

Le projet de motion N° PM/349 est approuvé par 22 oui, 2 non et 4 abstentions, une personne n'ayant pas voté (29 votants).

Motion N° M/349 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe PLR

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

Par 21 oui, 2 non et 4 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De présenter un bilan de l'action de la police municipale en lien avec l'application de l'Ordonnance fédérale 2 COVID-19 et des directives cantonales, en particulier sous l'angle de la collaboration avec la police cantonale.*
- 2. De présenter l'état de la situation sécuritaire à Onex, en précisant les principales infractions commises dans la commune relevant de la compétence de la police cantonale et les principales infractions relevant de la compétence de la police municipale.*
- 3. D'établir sur cette base des propositions de renforcement de la collaboration avec la police cantonale, avec les polices municipales des communes limitrophes et avec les travailleurs sociaux.*
- 4. De proposer un contrat local de sécurité.*
- 5. De proposer une stratégie pour les campagnes de prévention.*
- 6. De proposer une politique de recrutement au sein de la police municipale qui respecte la diversité de genre et d'origine.»*

* * *

15) Pollution par les mégots de cigarettes (projet de motion PM/350)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur PASCHE, pour qu'il nous présente le projet.

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Il y a environ deux mois et demi en arrière, j'étais à l'arrêt du bus en face de la Coop, je ne sais pas d'ailleurs ce que j'y faisais parce que je ne prends pas beaucoup le bus, je vais plutôt en vélo.

Mais bon, j'étais assis là-bas et puis je me suis aperçu tout à coup que par terre c'était jonché de mégots. Ça m'a un petit peu interpellé et puis j'ai commencé à voir un petit peu ailleurs aussi si on avait aussi beaucoup de mégots qui traînaient. Je me suis aperçu à certains endroits, où les gens se réunissaient ou attendaient le bus ou bien dans les parcs à enfants, il y avait beaucoup de mégots de cigarettes.

Je sais que la commune a mis des cendriers. Il n'y en a malheureusement pas partout. Et je ne vais pas vous redire l'exposé des motifs, mais vous savez qu'un mégot pollue beaucoup. Il pollue beaucoup et les gens n'en ont pas conscience.

Moi le premier quand j'étais gros fumeur, c'est vrai que de jeter son mégot par terre ou dans le caniveau, c'était un geste un petit peu anodin, on ne se rendait pas compte que ce mégot suivait après, allait dans les cours d'eau ou dans la terre.

Je vous rappelle aussi que c'est une grosse pollution par exemple aux Evaux, et ça il faudra peut-être y penser plus tard, entre les mégots de cigarettes et les capsules de bières, c'est une véritable pollution. Bien que les capsules ne polluent pas trop, simplement elles peuvent empêcher une touffe d'herbe de sortir. Mais surtout les mégots ça pénètre dans le sol, dans les nappes phréatiques ou ça pénètre au Rhône et bien sûr ça pollue.

Et je pense qu'il faut que les fumeurs prennent conscience que de jeter leurs mégots par terre n'est plus un geste anodin et seulement il faut qu'on leur donne la possibilité par certains moyens.

J'ai pris ici l'exemple de Rolle, parce que je suis allé par hasard à Rolle il y a quelques temps, et j'ai vu qu'ils avaient réussi à faire des choses très bien sur la promenade au bord du lac et dans la ville, où on a des cendriers très design, très jolis, tous avec un écriteau dont vous voyez dans l'exposé des motifs qui explique le pourquoi de la chose. Et je me suis aperçu qu'on n'avait justement pas de mégots par terre à Rolle, parce que les gens ont vraiment pris conscience, enfin prennent conscience, et ils ont la possibilité de pouvoir mettre leurs mégots dans des cendriers tous les 50 mètres environ, de pouvoir mettre leurs mégots là-dedans.

Bien sûr, ça c'est une solution que je souffle un petit peu au Conseil administratif.

Le Conseil administratif est libre de faire ce qu'il pense, comme il veut, mais je pense que c'est un problème auquel il faut vraiment s'attaquer et de trouver des solutions pour éviter cette pollution par les mégots dans la Ville d'Onex. Merci.

M. BOYER (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste soutient cette motion et propose le vote sur le siège. C'est en effet une sorte d'incivilité écologique qui se propage et c'est important d'y mettre un cadre et puis l'éducation, la formation, c'est un volet intéressant à développer.

Donc, le groupe socialiste soutiendra cette motion. Merci.

Le Président (MCG) : D'autres propositions ? La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion N° PM/350.

Je sou mets le projet de de motion N° PM/350 au vote du Conseil municipal. Avant, je prie Madame KELLER de nous faire la lecture. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent veuillez lever la main. Que celles et ceux qui refusent veuillez lever la main. Que celles et ceux qui s'abstiennent veuillez lever la main.

Le projet de motion N° PM/350 est approuvé par 27 oui et 2 abstentions (29 votants).

Motion N° M/350 dont la teneur est la suivante :

« Sur 137'000 mégots jetés au sol chaque seconde à travers le monde, 40 % échouent dans les océans. Les composants chimiques sont libérés en moins d'une heure au contact de l'eau. Un seul mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau, contamine notre faune et, tout au bout de la chaîne, mène à une possible ingestion par les humains.

A Onex, certains endroits (bancs publics, arrêts de bus, lieux de rassemblement, espaces pour enfants, etc.) sont souvent jonchés de mégots qui vont finir dans les eaux de pluie et ensuite dans le Rhône.

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe des Verts

Le Conseil municipal

d e m a n d e

Par 27 oui et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'étudier la possibilité de diminuer cette pollution en installant par exemple des cendriers publics et en sensibilisant les fumeurs par des panneaux sur la pollution qu'ils engendrent en jetant leurs mégots par terre.»*

* * *

16) Réponse du Conseil administratif à la motion M/345 du 04.02.2020 "Contrôle des antennes de téléphonie mobile"

Le Président (MCG) : Les réponses du Conseil administratif ne font pas l'objet d'un vote, je passe la parole au Conseil administratif.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Voilà, alors vous savez que l'on a onze antennes téléphoniques sur notre commune, et parmi ces onze antennes seulement deux sont sur le territoire public que l'on peut gérer. Les autres antennes sont sur le domaine privé. Donc là-dessus, on ne peut évidemment pas intervenir.

Alors quand il y a eu une demande des opérateurs pour l'installation de la 5G, eh bien la Ville d'Onex avait un moratoire en vigueur, toujours dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat. Et finalement on est toujours en attente de cette décision.

Mais concernant les antennes qui sont sous notre responsabilité, eh bien on a mis en place, ses antennes ont été contrôlées par le SABRA, donc le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non innocents, et puis on a aussi fait appel à une autre entreprise qui s'appelle AMODUS pour voir la direction dans laquelle allaient les émissions et la hauteur à laquelle cela allait, mais là on est encore en attente de l'étude. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. BURCKARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je remercie le Conseil administratif pour cette réponse très précise.

Toutes les mesures, dans la mesure du possible, sont faites pour ne pas admettre des ondes nuisibles sur la commune, bien évidemment uniquement sur le territoire qui nous appartient. Voilà c'est tout ce que j'ai à dire.

«MOTION

Vu la pétition "Différer la mise en service des réseaux de télécommunications 5G" du 27 juin 2019 signée par 204 personnes et établie avec le soutien d'associations onésiennes

Vu le rapport de la commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville d'Onex du 25 novembre 2019

Sur proposition de la commission des pétitions

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

A l'unanimité des présents (21)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

-D'étudier la possibilité de faire contrôler par le SABRA les valeurs limites d'émission des antennes mobiles implantées sur le territoire de la commune, en particulier les hauteurs et directions d'émissions figurant dans les permis de construire.

* * *

RÉPONSE :

Il existe actuellement 11 antennes de téléphonie mobile implantées sur le territoire de la Ville d'Onex, seules 2 sont situées sur le territoire communal, soit au stade municipal de la route de Loëx, sur les mâts des projecteurs d'éclairage.

La Ville d'Onex a reçu des demandes d'autorisation de construire des opérateurs de ces 2 télé antennes, soit Salt et Orange, pour l'installation de la 5G. Le moratoire de la Ville d'Onex étant toujours en vigueur dans l'attente de la décision du Conseil d'État, ces demandes d'autorisation sont toujours en suspens.

Le Service environnement et sports de la Ville d'Onex a contacté le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) de l'Office de l'environnement du canton de Genève qui l'a informé que les sites accueillant les antennes de téléphonie mobile sont contrôlés et conformes à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant.

Le service communal a également contacté une société qualifiée pour contrôler les mesures et les directions des émissions des télé antennes. Une offre est attendue de cette société. Le montant y relatif sera inscrit au projet budget de fonctionnement 2021 du Service environnement et sports.

Le Conseil administratif »

17) Fondation immobilière de la Ville d'Onex - Approbation des comptes et du rapport de gestion 2019 [projet de résolution PR/233]

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KAST, Présidente de la Fondation, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. J'ai quelques informations préalables de forme à vous signifier.

Les plus anciens d'entre vous sont peut-être étonnés de voir l'approbation des comptes de la Fondation immobilière sous forme de résolution. C'est vrai qu'auparavant on utilisait l'outil de la délibération pour faire approuver nos comptes et nos budgets, puisque ce sont les deux actes qui passent, conformément à nos statuts, par devant le Conseil municipal.

Il y a aussi des acquisitions de terrains qui passent par devant le Conseil municipal ponctuellement.

Il se trouve que c'est le Service des affaires communales qui a procédé à une analyse juridique poussée de quel était le bon moyen de faire approuver les comptes, les budgets et différents autres éléments par le Conseil municipal lorsque les statuts d'une fondation le prévoient, et il a conclu que c'était une approbation de haute surveillance puisque, finalement, la Fondation immobilière, comme d'autres organes, est une émanation finalement de la Ville d'Onex. Donc, c'était une approbation de haute surveillance, mais ce n'était pas soumis au référendum. Donc, il nous a préconisé de ne plus utiliser l'objet délibératif, qui lui est généralement soumis au référendum, et d'utiliser l'objet de résolution.

Donc, vous marquerez votre approbation ou votre désapprobation par ce biais-là dorénavant. Ça c'était pour un premier élément juridique de l'outil utilisé pour vous soumettre ces comptes.

Deuxième élément et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour ne prendre personne de court. Celles et ceux qui sont allés regarder les statuts de la Fondation qui sont dans les annexes que l'on vous a mises, eh bien, ils auront très probablement vu que le Conseil de fondation est renouvelé à chaque législature, mais avec un petit décalage dans le temps puisqu'au lieu de changer au 1^{er} juin comme la législature municipale, il change au 1^{er} janvier qui suit le renouvellement de la législature municipale.

Donc, il nous reste quelques mois pour renouveler ce Conseil de fondation et j'en profite pour susciter parmi vous des curiosités et me mettre à la disposition de celles et ceux qui pourraient avoir des questions sur le fonctionnement de la Fondation, puisque nos statuts prévoient que chaque groupe désigne un représentant au Conseil de fondation, qui n'est pas obligatoirement Conseiller municipal d'ailleurs, mais qui doit être résident onésien. Et vous allez devoir faire vos choix d'ici la fin de l'année, et nous préparerons le projet de délibération puisque nous élirons des gens je crois ? Ou l'élection des représentants du Conseil municipal à la cession de décembre, puisque l'ancien Conseil restera en fonction jusqu'au 31 décembre. Donc, nous pouvons très bien désigner ses nouveaux membres à la fin de l'année pour qu'ils rentrent en fonction au début de l'année suivante.

Ça c'était surtout un message aux nouveaux groupes du Conseil municipal qui vont devoir désigner un membre dans ce Conseil de fondation.

Maintenant, venons-en à l'objet plus particulier qui nous occupe aujourd'hui. Il s'agit donc des comptes de la Fondation. Vous aurez pu constater à la lecture, assidue j'espère, des documents qui sont annexés à ce projet de résolution que la Fondation se porte très bien en termes financiers. Elle se porte un peu moins bien en termes de réponses à la demande, puisque malheureusement sur l'année 2019 nous n'avons pu attribuer que 5 appartements, ce qui est extrêmement peu sachant que nous avons entre 450 et 500 demandeurs inscrits auprès de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex (ci-après FIVO), en continu. Entre les renouvellements, les nonrenouvellements et les nouvelles demandes, on oscille toujours entre 450 et 500 demandeurs inscrits auprès de notre Fondation.

Donc, évidemment que quand on a 5 appartements à attribuer, je vous laisse imaginer le rythme de réponse à ces demandeurs, il est extrêmement faible et c'est évidemment toujours un crève-cœur pour les membres de la commission logements qui s'occupent de ces attributions d'appartements, de ne pas pouvoir mieux répondre à ces 450 à 500 demandeurs.

Un autre élément que j'aimerais relever pour une petite note peut-être d'espoir sur cette question, c'est qu'entre début 2020 on aurait pu croire, qu'avec le Covid, 2020 aurait été encore pire, eh bien non, entre début 2020 et maintenant, je crois que nous avons déjà procédé à 12 ou 13 attributions, donc, déjà plus du double de l'année passée. Mais, néanmoins, cela reste des chiffres extrêmement faibles par rapport aux toujours 450 et 500 demandeurs qui lui, ce chiffre, n'a pas baissé plus que ça dans cette même année 2020.

Au niveau financier vous avez, je reste évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions si vous en avez, vous avez tous les documents, vous avez aussi des documents immeuble par immeuble qui vous montrent finalement comment l'argent est dépensé pour entretenir ce parc immobilier et vos représentants au Conseil, pour ceux qui en ont, puisque c'est la fin de la législature précédente pour le Conseil de la FIVO, eh bien auront pu participer et ont approuvé ces comptes lors de la séance du Conseil que nous avons eue au mois de juin, je ne sais plus exactement quel jour, mais courant juin.

Evidemment, en principe nous faisons approuver ces comptes à la cession du mois de juin. Mais avec le Covid nous n'avons pas pu le faire. De toute manière l'ordonnance du Conseil d'Etat nous laissait jusqu'à la fin de l'année pour le faire. Nous sommes encore largement dans les temps en ayant simplement décalé cela au mois de septembre.

Voilà, c'est tout pour mon introduction et puis je reste évidemment à votre disposition si vous avez des questions auxquelles je pourrai répondre probablement. Merci Monsieur le Président.

Mme MASÉ (UDC) : Merci, Monsieur le Président. J'ai un petit bouquet de questions pour Madame KAST, parce que je ne connais pas le dossier encore du tout.

Si j'ai bien compris, vous nous avez dit qu'il y a environ 500 personnes qui sont inscrites pour demander un appartement à la FIVO. Je suppose, mais vous me direz si je suppose mal, que parmi ces environ 500 inscrits, il y en a aussi qui se sont inscrits dans d'autres communes et pas seulement à Onex.

Ou bien autre chose, parce que j'ai vu sur le site de la commune, dans le sujet de la FIVO, si j'ai bien compris, que les appartements de la FIVO doivent être attribués à des personnes d'origine onésienne, ou bien à des personnes qui habitent sur Onex ou des personnes qui travaillent à Onex.

Alors j'aimerais savoir si dans les 500 inscrits, ils remplissent ces trois conditions ? Ou si, en même temps, ils se sont inscrits également sur d'autres communes. Parce que s'ils sont inscrits sur d'autres communes aussi, il faut relativiser ce chiffre de 500. Voilà, c'est tout, merci Madame.

Mme KAST : Je m'attendais à un bouquet mais c'est juste une fleur de question. Alors bien volontiers.

Oui, les demandeurs doivent remplir les conditions qui sont indiquées sur le site de la commune. Elles sont un tout petit peu plus larges que telles que vous les avez résumées. C'est-à-dire que quelqu'un qui n'habite plus à Onex mais qui y a habité, a la possibilité de s'inscrire et nous acceptons également des gens dont la famille proche habite à Onex, mais qui eux n'y habitent pas, notamment pour des raisons de soutien intergénérationnel, typiquement se rapprocher d'une personne vieillissante, ou à l'inverse une jeune grand-mère dynamique qui se rapproche de ses petits-enfants – non ce n'était pas une bonne idée ça – qui se rapproche de ces petits-enfants pour pouvoir soutenir son fils ou sa fille qui travaille. Donc, nous avons ce critère-là et les personnes qui ne remplissent pas ce critère-là ne peuvent simplement pas être inscrites chez nous.

Ça ne répond que partiellement à votre question, puisque, par ailleurs, il est évident que chaque fondation communale met ses propres critères.

Et je ne peux pas du tout savoir si la commune de Bernex, par exemple, applique exactement les mêmes critères que nous. Peut-être qu'ils sont plus larges, peut-être qu'ils sont plus restreints. Typiquement, nous nous acceptons des gens qui n'habitent plus à Onex, mais qui y ont habité par le passé, peut-être qu'eux n'acceptent pas ce critère-là.

Dans le même ordre d'idée, vous avez également des gens qui sont inscrits aux fondations cantonales pour le logement public. Il se trouve que je connais assez bien le système puisque je préside une de ces fondations cantonales, pas du tout dans cette région, ce sont des appartements qui sont très loin d'Onex. Et donc, là aussi, ils peuvent être inscrits là.

Mais d'ailleurs quand quelqu'un est en recherche de logement et plus particulièrement quand c'est une personne avec peu de revenus ou en tout cas pas des revenus de ministre, tout le réseau social ou toutes les personnes qui peuvent être appelées à les conseiller leur disent qu'ils doivent s'inscrire dans le plus d'endroits où ils vont être reçus.

Donc, c'est-à-dire que s'ils sont éligibles au logement social cantonal, on les invite à s'inscrire au logement social cantonal. S'ils sont éligibles à la FIVO parce qu'ils ont habité à Onex, on les invite à s'inscrire à la FIVO. Et s'ils sont éligibles peut-être par exemple à la Fondation de Bernex ou celle de Confignon parce qu'ils ont de la famille là-bas ou ils y travaillent simplement, eh bien on va les inviter également à s'inscrire là-dessus.

Donc, je ne peux absolument pas vous dire si ces gens sont sur d'autres listes.

Par contre, ce que je peux vous dire c'est que tous remplissent les conditions. Parce que lorsque l'on reçoit une demande qui ne remplit pas les conditions, on ne l'accepte pas, c'est-à-dire qu'on écrit à la personne que malheureusement elle ne remplit pas les conditions et que l'on n'enregistre pas sa demande, et on lui retourne son dossier. Voilà.

Et donc, je peux vous dire par contre aussi que je dirais que, à vue de nez hein je n'ai pas fait de statistiques précises mais, vraiment 80%... Donc, ce que je peux vous dire c'est qu'à peu près 80% des demandeurs sont domiciliés à Onex. Vraiment. On a vraiment une énorme majorité de personnes qui sont domiciliées à Onex actuellement sur la liste. Voilà.

M. BOYER (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste donc va approuver les comptes et saisir l'occasion pour dire un grand merci à tous les collaborateurs et collaboratrices de la Fondation, ainsi qu'à sa Présidente.

21304

Pouvoir avoir un logement sans payer 50% de son salaire c'est plutôt une bonne idée, à développer, donc c'est pour cela qu'on vous encourage à approuver ces comptes. Merci beaucoup.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors le parti des Verts va également approuver les comptes 2019 de la FIVO. Voilà.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de résolution N° PR/233.

Je sou mets le projet de de motion N° PR/233 au vote du Conseil municipal. Avant, je prie Madame KELLER de nous donner la lecture du dispositif. [Lecture].

Que celles et ceux qui approuvent veuillez lever la main. Que celles et ceux qui refusent veuillez lever la main. Que celles et ceux qui s'abstiennent veuillez lever la main.

Le projet de résolution N° PR/233 est approuvé par 28 oui et une abstention (29 votants).

Résolution N° R/233 dont la teneur est la suivante :

«Vu le rapport de gestion, le compte de résultats à trois niveaux et le bilan de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex

Vu le rapport de l'organe de révision Société fiduciaire d'expertise et de révision SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2019

Vu l'adoption du rapport de gestion et des comptes par le Conseil de fondation en date du 22 juin 2020

Conformément aux statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, alinéa 1

Conformément à la directive du Service des affaires communales demandant d'approuver les comptes annuels sous la forme d'une résolution et plus d'une délibération

Vu l'exposé des motifs

Conformément à l'article 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 28 oui et 1 abstention

1. *D'approuver les comptes 2019 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex présentant Fr. 2'787'118.54 aux charges et Fr. 5'304'079.76 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 2'516'961.22*
2. *D'approuver le rapport de gestion 2019»*

* * *

18) ACG - Décision de l'AG du 24.06.2020 concernant :

Le Président (MCG) : Comme chaque année à la séance de septembre, nous avons la possibilité d'exercer notre droit de veto aux décisions de subventionnement par le FI, décidé par l'Assemblée générale de l'ACG.

Sont concernées :

- Subventions d'investissement à la création de places de crèche en 2021
- Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal pour 2021
- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2021
- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2021
- Co-financement de la relève sportive
- Financements d'investissements informatiques généraux en 2021
- Participation aux charges de fonctionnement 2021 du GIAP
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour 2021
- Subvention d'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex
- Constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire Covid-19
- Constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire Covid-19.

Droit de veto : Les décisions précitées sont invalidées si dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseillers municipaux :

- a) De deux tiers au moins des communes
- b) D'un tiers au moins des communes si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton

Je remercie Madame Carole-Anne KAST de bien vouloir commenter ces diverses décisions dont certaines profitent directement à notre commune.

Par la même occasion, je vous saurais gré, chère Madame, de rappeler au Conseil municipal les objectifs et fonctionnement du FI, le Fonds intercommunal.

Vous avez la parole Madame KAST.

Mme KAST : Merci beaucoup Monsieur le Président. Je vois que vous avez extrêmement bien préparé la séance et je vous en remercie.

Effectivement, il y a une procédure un petit peu particulière pour les décisions de l'Association des communes genevoises (ou ACG) qui sont prises en Assemblée générale de l'Association des communes genevoises qui touchent au Fonds intercommunal.

Donc, c'est un fonds qui est alimenté selon un système péréquatif par toutes les communes. Evidemment que les communes très riches et très peuplées paient plus que les communes très pauvres et très peu peuplées.

La formule est assez complexe donc je ne vais pas vous la développer, mais en gros, la Ville d'Onex par rapport à sa population paie relativement peu. Mais la Ville d'Onex est quand même une grande commune, donc elle paiera peut-être quand même plus que certaines petites, même si celles-ci sont plus riches. Mais elle paie beaucoup moins que certaines très riches petites communes.

Et ce fonds est alloué à certaines politiques publiques de manière générale et récurrente et puis à certains projets spécifiques.

Lorsque l'Association des communes genevoises décide d'allouer cet argent à ces projets, elle le fait par le biais d'une décision de l'Assemblée générale où les communes votent.

Donc, même si nous y allons à trois, nous ne pouvons pas diviser nos voix. C'est le Conseil administratif qui exprime la voix de la Ville d'Onex et, donc, nous en débattons entre nous avant d'arrêter notre position. Et peu importe laquelle de nous trois est là, voilà, c'est la position du Conseil administratif, et nous devons avoir une majorité lors de cette Assemblée générale, sachant que c'est un vote pondéré en fonction de la taille des communes.

Là aussi, notre commune fait partie du 3^{ème} groupe des communes. Il y a la Ville de Genève qui est un groupe à elle toute seule. Puis après il y a les communes je crois de plus de 30'000 habitants, où il y a Vernier et Lancy, puis nous on est dans le groupe suivant, avec Meyrin, Carouge et quelques autres. Ça descend ainsi et nous avons des voix pondérées, et ce sont ces voix pondérées qui décident si oui ou non on alloue cet argent.

Sur l'entier de ces décisions, il y a un certain nombre de points récurrents comme la subvention d'investissement à la création de places de crèche en 2021. C'est un point qui y est tous les ans depuis très longtemps. En tout cas moi depuis que je suis élue je l'ai vu passer. C'est ce que les nouvelles places qui sont aidées et à l'investissement.

Le Bibliobus nous en bénéficions très clairement, et c'est clair que sans la participation du Fonds intercommunal, la prestation du Bibliobus coûterait beaucoup plus cher à la Ville d'Onex, puisqu'il vient sur notre territoire communal et que nous bénéficions d'une réduction du prix puisque le Fonds intercommunal y participe.

L'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2021 et celle sportive, ce sont des enveloppes qui tous les ans existent à hauteur d'un million sur les deux axes, le sport et la culture, et qui sont attribuées par les commissions de l'ACG qui sont spécialisées dans le domaine et qui examinent les projets et qui disent, voilà on va pouvoir faire... on va donner sur ce million tant à tel projet, telle manifestation sportive, tel spectacle.

D'ailleurs, historiquement, les Créatives qui est un spectacle qui était très onésien, maintenant c'est un festival qui est beaucoup plus intercommunal et qui diffuse sur tout le canton, mais qui était très onésien à la base, a pu bénéficier et bénéficie toujours d'ailleurs de l'enveloppe culturelle.

Au niveau par exemple de l'enveloppe sportive, il y a des grandes manifestations d'ampleur cantonale comme par exemple la Course de l'Escalade qui peut en bénéficier. C'est un mauvais exemple cette année puisqu'elle est annulée, mais je veux dire ça fait partie des manifestations qui, récurrentes, ont un soutien de l'enveloppe sportive.

Le co-financement de la relève sportive c'est en accord avec le canton et là aussi, vous imaginez bien que vous pouvez avoir tout d'un coup... donc la relève c'est l'élite, hein, l'élite junior si vous voulez, sportive. Et vous imaginez bien que typiquement vous pouvez avoir tout d'un coup un jeune qui flambe, qui fait des résultats extraordinaires et vous n'avez pas ça au budget de fonctionnement pour l'accompagner dans son sport et dans sa compétition de sport, parce que finalement surtout pour les petites communes, vous en avez un. Et puis après vous n'en avez plus pendant 10 ans, parce que... et puis c'est un autre sport, et vous ne savez pas exactement comme cela arrive, ou un qui déménage sur votre territoire.

Donc, comme c'est très difficile à planifier la question de la relève sportive et que c'est une tâche communale depuis la loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes, eh bien il y a l'idée d'avoir une enveloppe pour ça sur ce Fonds intercommunal, comme ça il y a une solidarité de toutes les communes. Finalement peu importe où ces jeunes habitent au moment où ils passent en élite junior.

Les investissements informatiques généraux en 2021, eh bien notre informatique est assurée que ce soit au niveau structurel qu'au niveau support, enfin aussi par nos employés, mais au niveau support plus global réseau par un groupement intercommunal, le SIACG, donc le Service intercommunal d'informatique des communes genevoises, auquel nous participons. Evidemment que si le Fonds intercommunal ne prend pas en charge ces financements, notre participation devra le faire. Le Fonds intercommunal étant en péréquatif, nous bénéficions de la péréquation. Nous avons donc tout intérêt à ce que le Fonds communal prenne une partie de ces investissements, d'un point de vue onésien.

La subvention de fonctionnement de la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour 2021, c'est effectivement, par définition, une institution culturelle qui rayonne sur l'entier du territoire cantonal. On ne pourrait pas voir une institution par commune qui offre ce genre d'offre culturelle, et donc, il est évident que toutes les communes participent au financement du Grand Théâtre, sachant que ce financement est très modeste par rapport au financement de la Ville de Genève pour ce théâtre évidemment. Donc, c'est une intercommunalité partielle et donc notre participation est tout aussi partielle.

La subvention d'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex porte mal son nom, parce que finalement il faudrait mettre que c'est la subvention d'investissement pour transformer le Stade de Laconnex en Stade intercommunal de la Champagne, puisque ce stade va être géré de manière intercommunale entre plusieurs petites communes de la Champagne. Cela a été la condition que l'on a mise pour le soutenir par le biais du Fonds intercommunal. Cette condition est respectée et nous trouvons que c'est bien, finalement, que les communes s'unissent pour offrir une infrastructure plus adéquate sur plusieurs communes. Donc, le Fonds intercommunal participe un peu à cet investissement.

Et puis deux enveloppes extraordinaires destinées aux indemnisations Covid-19 dans les domaines du sport et de la culture qui ont été effectivement décidées lors de cette Assemblée générale pour pouvoir soutenir les acteurs culturels et sportifs, fortement touchés par le Covid-19.

Et pour ne rien vous cacher, donc la Ville d'Onex a voté favorablement à l'entier de ces décisions, et donc nous vous invitons à ne pas user de votre droit de veto contre ces décisions-là.

Si d'aventure ça n'avait pas été le cas, nous vous aurions proposé une résolution, parce que c'est comme cela que doit s'exprimer ce droit de veto, pour vous proposer de vous opposer à l'une ou l'autre de ces décisions.

Il n'y a pas de résolution qui accompagne ce point, c'est que nous vous invitons à ne pas user de ce droit de veto.

Je reste évidemment à votre disposition si vous avez des questions, mais je crois que les petites fiches préparées par l'administration de l'Association des communes genevoises expliquent assez bien l'entier de ces points que j'ai essayé de vous résumer rapidement.

Le Président (MCG) : Merci Madame KAST pour toutes ces précisions. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? (Silence) Nous pouvons passer au dernier point de notre ordre du jour.

19) Propositions individuelles et questions

Le Président (MCG) : Nous allons prendre toutes les questions et propositions, puis le Conseil administratif y répondra. Qui demande la parole ?

M. PASCHE (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Depuis mon balcon, j'ai une vue sur les panneaux solaires qui sont sur les bâtiments du Service action citoyenne. Et là, c'est bizarre parce qu'il y en a un bon tiers qui est très foncé, brun foncé par rapport aux autres. Alors je ne sais pas si c'est une question de poussière ou s'il y a réellement un problème sur ces panneaux solaires, parce qu'il y a vraiment une différence de couleur, je ne sais pas, ils sont brun sale, brun comme si c'était de la poussière dessus.

Je ne sais pas si on peut demander à vérifier cela, parce que c'est clair que ça peut être aussi une perte de capacité des panneaux solaires d'être soit sales, soit en mauvais état.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de revenir sur ma question du 16 juin. J'ai vu le 18 août dernier avec surprise et pas surprise, les deux, une demande de construction pour la terrasse du cabanon sur 150^{ème}.

Alors pas surprise, surprise parce que j'ai posé la question le 16 juin sur le fait qu'aucune demande n'avait été déposée. La réponse de Madame KLEINER avait été très claire et tout à fait péremptoire : « Il n'y a pas besoin de demander d'autorisation. »

Donc le 18 août, je vois qu'elle a signé une demande d'autorisation dans la Feuille d'avis officielle. Donc surprise, pas surprise non plus qu'il faille demander une autorisation, je dois dire, mais ça c'est ma première question.

La deuxième chose c'est que la commune a construit cette terrasse avant de demander l'autorisation. Elle fait donc partie de ces personnes, beaucoup de privés hélas, qui construisent et qui demandent après, ce qui est assez frustrant pour l'administration. Maintenant, si quelqu'un s'oppose on a quand même un problème parce que c'est coulé dans du béton, etc., c'est construit.

Et puis la troisième chose c'est que ce n'est pas franchement un coup d'entretien. Ça faisait partie de ma question aussi. Madame KLEINER avait répondu : « Non, mais c'est dans les coûts de fonctionnement. »

C'est quand même nettement un investissement, une terrasse qui est coulée dans du béton à peu près 100 m², ce n'est pas franchement un coup d'entretien. Ce n'est pas passé par la délibération du Conseil municipal.

Et enfin ce cabanon, qui pose encore d'autres problèmes, c'est que le 2 avril dernier, le commissariat de police a posé des scellés sur ce cabanon. Apparemment, on ne respecte pas les mesures du Covid-19 dans ce cabanon. Monsieur HODGERS l'a assez martelé, les amendes sont à trois zéros !

J'aimerais que vous me confirmiez que ce n'est pas le contribuable onésien qui a payé l'amende, quand même, déjà. Et ensuite, j'aimerais bien que la responsable Covid-19 de notre commune nous explique quelles sont les mesures prises pour que les règles soient enfin respectées dans ce cabanon. Merci, Monsieur le Président.

M. BURCKARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais revenir sur une question que j'ai posée au dernier Conseil municipal. Il s'agissait de la portion de piste cyclable qui se situe le long de la route de Chancy devant les commerces, entre la route de Loëx et le chemin de l'Auberge.

Alors cette portion de piste cyclable est en fait un trottoir partagé avec des piétons. Il y a eu des problèmes de sécurité parce qu'il y avait des risques pour les piétons, de collision lorsqu'ils faisaient la queue devant les commerces pendant le Covid-19.

Maintenant, les files d'attentes se sont quand même amenuisées.

Toutefois le problème de la sécurité demeure. Et le problème de la sécurité demeure également pour les cyclistes parce qu'on ne peut pas choisir entre la sécurité d'un concitoyen par rapport à un autre. Ce sont tous des concitoyens, qu'ils soient des cyclistes ou des piétons. Et ne pas proposer de déviation claire ou de solution claire aux cyclistes, ça les met vraiment en danger lorsqu'ils s'engagent abruptement sur la route de Chancy.

Il y a eu de nombreuses plaintes auprès de l'association PRO VELO, je crois aussi auprès de la commune.

Alors, par rapport à ça, comme je n'aimerais pas qu'on ait à faire le choix entre les cyclistes ou les piétons, mais vraiment assurer la sécurité de tout le monde. Tant qu'on n'a pas de solution de piste cyclable pérenne, je propose qu'on trouve une solution provisoire, qui pourrait être soit d'indiquer clairement une déviation à l'aide de panneaux par la route de Loëx pour les cyclistes, soit de faire au même titre de ce qui a été installé sur les quais rive gauche près de Genève-Plage, des plots en béton qui forcent les cyclistes à cet endroit à faire un slalom et donc à ralentir leur allure quand ils arrivent sur cette portion-là. Mais pas qu'ils soient forcés de se jeter sur la route de Chancy. Voilà.

Mme WICKI (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Moi je voulais revenir sur la question que Madame MASE avait posée lors de la séance que nous avons eue le 16 juin dernier concernant Morillon-Parc et la demande d'abrogation du PLQ.

Je voulais savoir, il avait été question qu'elle reçoive une réponse lors d'une commission. Je voulais juste savoir si elle avait eu cette réponse parce que ça m'intéresse de l'avoir, si cette discussion a eu lieu et si cette réponse lui a été donnée.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui alors moi ce n'est pas une question, c'est plutôt une remarque.

J'ai vu la belle vidéo qui a été faite pour le 1^{er} Août avec les joueurs de cor des Alpes dans des lieux insolites de la commune, dont plusieurs ont été faites sur des toits des immeubles onésiens.

Or, une des séquences qui se situe au 36 avenue du Gros-Chêne, elle est juste à côté d'une grosse installation de téléphonie mobile.

Donc, on a filmé un joueur qui est resté un petit moment juste à côté de cette installation de téléphonie mobile. J'ai fait un petit calcul, il était soumis à environ un champ de 30 Volt par mètre par rapport aux 5 Volt par mètre, qui sont les valeurs limites d'installation. Je vous remercie.

Le Président (MCG) : D'autres prises de parole ? (silence) Donc, le Conseil administratif s'il veut bien répondre aux questions posées. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je suis la première à prendre la parole. Tout d'abord concernant les panneaux solaires sur la Maison Onésienne, je vous remercie Monsieur PASCHE de votre remarque et je demanderai à mon service d'y donner suite, au service exploitation, d'y donner suite pour un contrôle.

Concernant le pavillon et l'aménagement d'une terrasse sur la place du 150^{ème}. Effectivement, il y a eu une évolution du dossier entre les explications données lors du dernier Conseil municipal, l'été et ce nouveau Conseil municipal.

Il y a donc une installation de la terrasse qui s'est faite, qui était prévue sur des plots pour permettre une perméabilisation de la terrasse et puis une pénétration de l'eau, et il se trouve que l'intervenant, le mandant qui est intervenu sur ce dossier a estimé que ce ne serait pas proposer une terrasse suffisamment stable que de procéder de la sorte. Il a donc proposé de réaliser une dalle en béton sur laquelle a été installée une terrasse en bois.

La personne chargée de ce dossier, sur les conseils de ce mandant, a pensé bien faire et a donné suite à sa proposition, et donc c'est ainsi que la terrasse a été réalisée. Cette terrasse a ensuite fait l'objet d'un contrôle impromptu par une personne, un habitant de la commune d'Onex et il y a eu une dénonciation, et la terrasse a été contrôlée.

Donc, il y a une procédure de demande d'autorisation qui a démarré suite à ce contrôle.

La personne qui a réalisé ça dans le service est vraiment partie d'un bon sentiment. Elle a pensé bien faire, elle a voulu faire avancer ce dossier.

Il y avait des besoins de manifestation au pavillon, elle n'a vraiment pas, comme l'ensemble des collaborateurs que je souhaite vraiment ici mettre en avant pour leur excellent travail, pour leur engagement en faveur de la commune, pour leur engagement en faveur de prestations de qualité pour la population, je le constate tous les jours. J'ai aussi été mécontente d'observer qu'il y avait cette dalle de béton. C'est clair que pour la pénétration de l'eau ce n'est pas du tout optimal. Mais ça semblait être à ses yeux la meilleure solution.

Et lorsqu'il y a eu cette demande d'autorisation qui est arrivée, bien sûr que nous avons rediscuté de cela, nous avons réévalué ce dossier et bien pris en considération que ça ne devrait plus se passer comme ça. Mais cette fois-là c'était trop tard. Ça a été une dénonciation et les démarches ont été entreprises immédiatement. Surtout les explications de cette collaboratrice qui a été très claire et le contrôleur a dit : « Voilà, vous avez fait une erreur, on va remédier à cela et on va mettre cette situation en ordre ».

Concernant l'amende, alors effectivement il y a eu des scellés qui ont été posés sur le pavillon. L'amende n'est pas du tout remontée au niveau des Autorités communales, donc nous n'avons pas de suite à donner à cette question parce qu'elle ne nous concerne pas.

Peut-être Madame KAST vous voulez ajouter un mot sur la question de la sécurité liée aux précautions Covid-19 ?

Mme KAST : Oui volontiers. C'est d'ailleurs la seule question que j'ai, donc comme ça j'enchaîne.

Donc, effectivement, Madame KELLER je vous rappelle que la Police municipale était sous les ordres de la Police cantonale pendant la période Covid-19, qu'elle a été amenée à faire de très nombreuses réquisitions Covid-19 pour des personnes qui ne respectaient pas notamment l'interdiction de se rassembler à un maximum de 5, notamment les habitudes de consommation ou autre chose, et qu'il n'est pas dans nos habitudes de passer en revue devant le Conseil municipal l'entier des amendes qui ont pu être posées auprès des citoyens.

Donc, je pense qu'entre ma réponse et celle de Madame KLEINER, ce sont toutes les informations que vous pourrez avoir sur cette question.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. J'ai beaucoup de questions. Alors je suis très contente de la question concernant la piste cyclable et puis, j'ai vraiment besoin de votre contribution et de votre aide par rapport à ce que je vais vous raconter.

Donc, cette zone comment on l'appelle, voilà, ce trottoir partagé est problématique et a été problématique dès le début. Alors je ne vais peut-être pas refaire tout l'historique, mais il y avait une bande cyclable qui a été effacée, parce que c'était trop problématique. Il y avait trop de risques d'accident parce que les gens sortent des commerces pour traverser la rue et vous avez les cyclistes qui viennent en sens contraire. Donc, là il y a énormément de risques. Du coup, on s'est dit, on va effacer cette bande cyclable et essayer d'aménager une cohabitation entre les deux.

Alors maintenant toute la problématique c'est que, finalement, on n'arrive pas à trouver un modus vivendi, une manière de faire cohabiter tout ce beau monde ensemble. Et avec les mesures Covid-19 qu'on a dû prendre, eh bien on a mis dans un premier temps les barrières. Et la barrière est montée aux barricades des cyclistes qui trouvaient inadmissible qu'on mette des barrières parce qu'ils devaient descendre de leur vélo ou alors passer par la route de Chancy.

Du coup, quand je suis arrivée au début du mois de juin et que j'ai vu cette situation, très vite j'ai pris contact avec les Autorités cantonales pour dire que ça ne peut pas durer. Il faut absolument qu'on fasse un « cédez-le-passage » et qu'on essaie de s'organiser pour que cela soit visible à la fois pour les vélos et pour les voitures, pour faire passer les vélos de manière plus sécurisée, avec éventuellement une bande cyclable, ou bien juste des pictos pour rendre une certaine visibilité sur la route de Chancy des vélos.

Le canton nous a répondu que c'était exclu ! Hein, ils ne sont pas du tout entrés en matière. Donc, nous on avait toujours ces barrières. Et puis finalement on s'est dit ok, alors on va les enlever ces barrières. Maintenant, il n'y a plus de barrières.

Mais on a un autre problème. Et là, montée aux barricades sur des sites où on est interpellés. « Mais que fait la Ville d'Onex ? Ils nous mettent en danger ! C'est n'importe quoi ces cyclistes comme ils roulent ! Ils roulent comme des dingues, ils ne respectent rien... » Enfin, vous voyez, quelque part cette situation, moi je suis entièrement d'accord avec vous que ça ne joue pas.

Donc, on est en train d'entrer en tractations avec le canton pour voir quelle solution est-ce qu'on peut trouver.

Alors évidemment la solution idéale, pour les piétons et pour les cyclistes, serait une piste cyclable sur la route de Chancy. Mais qui va monter aux barricades ? Les commerçants. Parce qu'on va devoir leur enlever des places de parking.

Vous voyez, donc, que la situation est embêtante, parce que quoi qu'on choisisse on aura des gens extrêmement mécontents et qui vont se manifester.

Et moi j'ai besoin de votre aide parce que je me dis, si vous êtes interpellés sur le sujet, si vous voyez des choses sur les sites, eh bien vous avez finalement maintenant, avec ce que je vous ai raconté, les compétences de répondre à ces interpellations en disant que la situation est difficile. Et je serai pour la piste cyclable, et puis, évidemment, alors après il faut discuter avec les commerçants, il faut voir quelles solutions on peut leur proposer à eux aussi.

Et puis, quand vous proposez les plots pour éventuellement slalomer, alors moi je trouve que ce serait assez dangereux la nuit, parce que tout à coup un cycliste, ne voyant pas les plots, il rentre dedans. C'est aussi un risque d'accident, parce qu'on a pensé aussi à ça.

On a aussi mis à un moment donné une affiche pour montrer comme c'est le cas dans d'autres zones partagées, pour montrer que, eh bien les piétons sont prioritaires sur cette zone-là. Il faut quand même le savoir, ce sont les piétons qui sont prioritaires. Ça n'a pas forcément bien fonctionné.

Et puis de passer par un autre chemin... On connaît assez bien les cyclistes. Les cyclistes ce qu'ils aiment bien c'est de tracer tout droit. Et puis, quand on leur propose de contourner, peut-être que certains le feront, mais il y aura quand même des cyclistes qui vont vouloir continuer à aller tout droit sur cette route de Chancy.

Donc, voilà c'est problématique. J'ai pris ça à bras-le-corps dès le 1^{er} juin, aussi vite que j'ai pu, mais aussi lentement que nécessaire... Bref, voilà, la situation, on en est là. Alors on a enlevé les barrières, mais il y a plein de gens qui ne sont pas contents. Mais les cyclistes sont contents !

Mme KAST : Juste un petit complément parce que je crois que Maryam vous a très bien résumé le dilemme, mais elle a juste oublié un élément qui, à mon avis, il faut que vous ayez en tête, c'est qu'on ne décide pas sur ce tronçon ! Parce que c'est une route cantonale.

Donc, toutes les mesures qu'on met en place, on ne peut que les suggérer au canton, mais après ils doivent les valider, et notamment, quand elle a dit que ç'a été refusé, ça n'a pas été refusé parce que Ça aurait été une route communale à la limite on aurait pu le faire quand même, parce que ce n'était pas impossible.

Si on a dû se plier à la décision du canton, c'est parce que c'est une route cantonale et qu'on n'a pas le dernier mot dessus. Donc, c'est juste encore la couche de plus du problème, parce que les bonnes idées qu'on pourrait avoir, si le canton ne veut pas les mettre en œuvre, eh bien on ne peut pas les mettre en œuvre.

La seule chose qu'on peut dire au canton, c'est que c'est vous qui prenez la responsabilité en cas d'accident, parce que c'est vous qui refusez de mettre en œuvre toutes les propositions qu'on vous a faites.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. C'est vrai que c'est bien que Madame KAST fasse ce petit rappel important. Sur la commune, il y a deux routes cantonales sur lesquelles on ne peut pas tellement intervenir. C'est la route du Grand-Lancy qui est même aussi problématique, et puis la route de Chancy.

Donc, voilà, moi, si vous pouviez aussi répondre à la population dans ce sens-là, je vous en serais très reconnaissante.

Alors j'espère que j'ai répondu à la question.

Maintenant, concernant Morillon-Parc, eh bien en fait, Morillon-Parc, si ma mémoire est bonne, c'est vrai qu'il y a eu un certain nombre de projets sur cette belle parcelle.

Il me semble, je ne suis pas très douée dans les dates malgré ma profession d'historienne, mais il me semble qu'il y a des projets qui remontent même aux années 90.

Et finalement, nous on n'allait pas forcément dans l'idée de construire des bâtiments sur ce parc qui est un bel espace et c'est pour cela qu'on a mis en place l'abrogation du PLQ et c'est pour l'instant encore en cours, dans l'idée de ne pas construire par exemple un centre commercial, mais voilà, de respecter cet espace.

Et puis, il me semble qu'il y avait une question par rapport aux antennes et puis l'intervention que j'ai faite précédemment.

Donc, vous avez évoqué la ... bon moi je vous ai présenté qu'il y a eu une étude qui a été menée par le SABRA qui dit que finalement c'est assez respectueux. Mais, en effet, c'est vrai que le SABRA ne va pas suffisamment loin et manque de subtilité par rapport à la question que vous avez posée. Et c'est pour ça qu'on a demandé à AMODUS de voir les détails sur la hauteur et la direction des émissions. Et là on est en attente. Mais voilà le SABRA a dit que c'était ok, mais je comprends que vous ayez d'autres interrogations par rapport aux directions, mais là on est en attente de la réponse d'AMODUS et dès qu'on l'a on vous la transmet.

Voilà, merci Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Je vous en prie. Si la parole n'est plus demandée, je lève la séance. Avant de nous quitter, je passe la parole au public qui souhaiterait poser des questions au Conseil administratif.

Vous avez des questions ? Pas de question, donc la séance est levée, je vous remercie.

La séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire :

Laurent VOGLER

Le Président :

Cédric AMBORD